



## Visite du Président de la République à l'EMN

Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a effectué une visite à l'Etat-major National le 24 juillet 2010.

Au cours de cette visite, le Président de la République a tenu une réunion avec le Ministre de la Défense Nationale, le Chef d'Etat-major National, le Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Chef d'Etat-major National adjoint, le Chef d'Etat-major Particulier du Président de la République, l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, les Chefs de Bureaux et Directeurs de l'EMN ainsi que les commandants de formation de la garnison de Nouakchott.

A cette occasion, il a souligné que l'objet de sa visite était de constater l'impact des ressources mises en place par l'Etat ces deux dernières années sur l'évolution de la situation globale de l'Armée Nationale. Il a précisé à cet effet, que ces efforts considérables demandent des résultats concrets. Le Président de la

République a mis l'accent sur le potentiel humain qui doit être qualifié, motivé et animé de la fibre patriotique afin de participer d'une manière plus efficace à la défense de l'intégrité du territoire mais aussi au développement du pays.

Le Président de la République a rappelé les nombreuses attaques ignobles subies par les forces armées qui n'avaient pas suscité de réactions appropriées compte tenu de l'état de délabrement des institutions armées. Aujourd'hui l'Etat a consenti des sacrifices pour restructurer les forces armées et de sécurité et les équiper de moyens plus adaptés aux



défis du moment. Les événements récents montrent que des résultats probants commencent déjà à être enregistrés sur le terrain.

Et le Président de la République de rajouter que l'Etat maintiendra ses efforts pour améliorer davantage le rendement des Forces armées chaque fois que ses possibilités le lui permettront.

## Le Président de la République s'adresse aux citoyens



Dans un entretien public radiotélévisé du 5 août 2010, le président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a mis en relief les grands axes de la politique suivie par la Mauritanie depuis un an dans les domaines économique, social et surtout sécuritaire. A cette occasion, le Président de la République a souligné que d'importants moyens financiers ont été investis pour l'acquisition d'équipements en faveur des unités opérationnelles de l'armée et des services de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le

d'assistance technique, d'appui logistique ou de renseignements.

Le président de la République a saisi cette opportunité pour lancer un appel à la minorité de jeunes mauritaniens qui se sont malheureusement retrouvés entre les mains de ces terroristes sans foi, pour leur faire comprendre que le combat qu'on leur fait mener est injuste et contraire à l'Islam. Le Président de la République a demandé à ces jeunes égarés de revenir à leur patrie parce que ce combat qui n'est pas le leur, est perdu d'avance.

### L'attaque d'une base terroriste dans la bande Sahelo-saharienne

Exploitant des renseignements concordants relatifs à l'imminence d'une agression contre des unités avancées, l'Armée Nationale a pris les devants en attaquant, à l'aube du 23 juillet 2010, un camp mobile de terroristes dans le Sahara. L'assaut a permis de mettre hors de combat 7 terroristes et de récupérer d'importantes quantités de munitions et d'explosifs, des armes individuelles et collectives, des moyens de communication et d'orientation ainsi que divers documents. Aucun dommage humain ni matériel n'a été déploré du côté de nos Forces armées.

Le succès de cette opération résulte en grande partie de la collaboration entre pays frères dans le cadre de leur partenariat dans la lutte contre le terrorisme, en particulier de la France qui a fourni des renseignements.



## Sortie de la 3<sup>ème</sup> promotion de l'ENEM



La cérémonie de sortie de la 3<sup>ème</sup> promotion de l'Ecole Nationale d'Etat-major s'est déroulée le 8 août 2010, sous

la présidence du Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady, et en présence du Chef d'Etat-major National, le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, du Secrétaire Général du MDN, des Chefs d'Etat-major de la Gendarmerie et de la Garde Nationales, de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, des attachés de défense accrédités à Nouakchott, du Wali et du Président de la Communauté Urbaine de Nouakchott ainsi que du représentant de la Commission défense et sécurité au parlement.

Cette nouvelle promotion compte 14 officiers supérieurs de l'Armée Nationale et un de la Garde Nationale. Les stagiaires ont bénéficié d'une formation académique de 9 mois dans différentes matières militaires complétée par un perfectionnement en langues française et anglaise et en informatique.

La remise de diplômes a été le point d'orgue de la cérémonie.

## Séminaire sur les relations forces armées - presse



Le Centre d'Etudes Stratégiques pour l'Afrique, a organisé, le 1<sup>er</sup> juillet 2010 à Nouakchott, un symposium sur les relations entre les forces armées et la presse. Ont pris part à cette

rencontre, le Colonel Teyib Ould Brahim, représentant l'Etat-major National, accompagné de deux officiers de la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

Le rôle de ce centre qui relève de la *National Defense University* des Etats-Unis, est d'établir des partenariats avec les pays africains dans le domaine de la stratégie de défense et du renforcement des droits humanitaires.

SEM Marc Boulware, ambassadeur des Etats-Unis en Mauritanie, a indiqué que cette rencontre traduit l'excellence des relations Mauritano-américaines. Il a souligné l'attachement de son administration à ce thème crucial dans un état de droit.

Le représentant du Ministère des Affaires Etrangères, l'ambassadeur Bâ Abderrahmane a affirmé, de son côté, que cette journée de colloque aidera au renforcement des relations entre la presse et les forces armées.

## Cinquantième de l'Indépendance nationale : Tous les mauritaniens sollicités

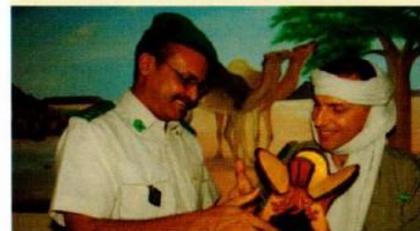
En prévisions de la commémoration du cinquantième de l'indépendance nationale, le Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, M. Sy Adama, président de la Commission nationale de préparation du Cinquantième, a invité tous les mauritaniens, sans exclusive, à prendre part activement aux préparatifs en cours en vue de célébrer en grandes pompes cet anniversaire si cher à l'ensemble des citoyens. C'était dans un point de presse, le 11 août 2010, au cours duquel il a indiqué que la Commission, (comprenant une commission centrale et des sous-commissions) est composée de cadres et experts mauritaniens de divers horizons, et qu'elle est réceptive à toutes les bonnes volontés et les bonnes idées.

Le ministre a ajouté que cet événement historique est une occasion pour les mauritaniens de partager le souvenir d'un moment mémorable, de se réapproprier leur histoire, de revivre intensément les actes et faits fondateurs de leur nation et de témoigner leur reconnaissance aux martyrs qui se sont sacrifiés pour l'émergence d'une Mauritanie libre.

Il est à noter que la commémoration sera marquée par une présence internationale distinguée et que toutes les wilayas seront concernées par les festivités culturelles, sportives, etc.

## Fin de mission d'un coopérant français

L'Etat-major National a organisé un pot, le 12 juillet 2010 au mess des officiers, à l'occasion de la fin de la mission du lieutenant-colonel Lacroix, conseiller du chef du 3<sup>ème</sup> Bureau. Cette cérémonie d'adieu s'est déroulée en présence du colonel Sidi Ely Ould Mohamed Krare, Directeur de l'Intendance, représentant le Chef d'Etat-major National, l'attaché de Défense près l'ambassade de France à Nouakchott ainsi que la plupart des officiers et sous-officiers qui ont eu à travailler avec le coopérant français à l'EMN. Le Colonel El Boukhary Ould Ahmedou, Chef du 3<sup>ème</sup> Bureau a salué le travail remarquable accompli par le conseiller français au cours de son séjour.



Le Lt-col Lacroix, habillé en tenue de méhariste au cours d'un pot, pour saluer ses nombreuses missions de nomadisation.



## Fête 14 juillet à Paris : Participation remarquable de l'Armée Nationale

Un contingent de l'Armée Nationale a participé au défilé du 14 juillet 2010 sur l'avenue des Champs Elysées à Paris, à l'occasion de la fête nationale française, placée cette année sous le thème du cinquantenaire des indépendances africaines. Au côté de treize autres détachements africains, le carré mauritanien s'est distingué autant par sa prestation impeccable que par la singularité de sa tenue bariolée sable et surtout par les boubous colorés portés par la garde au drapeau.

Au retour à Nouakchott, le Colonel Mohamed Ould Cheikh Ould Jiddou, Commandant le CIAN, qui a conduit cette mission, a salué le comportement à tous points de vue irréprochable de tous les membres de la délégation ; courtois dans le contact humain avec les autres nationalités, sérieux et disciplinés au cours des répétitions et du jour j.



## L'attentat suicide de Néma

Le 25 août 2010, aux premières heures de la matinée, un kamikaze, au volant d'une 4x4 Land Cruiser, a tenté de s'introduire dans la caserne abritant le PC de la 5<sup>ème</sup> Région Militaire en forçant son entrée principale. Très vite alertés, les sentinelles ont ouvert un tir nourri sur la camionnette bourrée d'explosifs, blessant sérieusement son conducteur qui, quelques instants auparavant, avait ignoré leurs tirs de sommation. Le kamikaze a eu tout de même le temps d'actionner sa voiture plégée qui a pu franchir la porte avant d'exploser sur la place principale de la caserne. Les débris de la voiture déchiquetée, ainsi que des lambeaux de chair humaine appartenant à son conducteur se sont éparpillés dans toutes les directions.

L'exécutant de cet acte, après avoir ignoré nos valeurs religieuses et méprisé le caractère sacré du mois de Ramadan, avait profité du moment de calme et de repos dont jouissait la population de la paisible ville de Néma après la prière d'Et-tarawih pour se faufiler devant les locaux de la wilaya, à travers le carrefour central et tromper la vigilance des soldats de la 5<sup>ème</sup> RM qui, heureusement étaient aux aguets.

## Sortie de la 27<sup>ème</sup> promotion des EOA

L'Ecole Militaire Interarmes d'Atar a organisé le 28 juillet 2010 la cérémonie de sortie de la 27<sup>ème</sup> promotion des officiers d'active, promotion feu Commandant Ahmed Salem Ould Yahya.



La cérémonie a été présidée par le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Hamady Ould Hamady, en présence du Chef d'Etat-major National, le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, du Chef d'Etat-major de la Garde Nationale adjoint, du Chef du 3<sup>ème</sup> Bureau de la Gendarmerie Nationale, de Chefs de Bureaux et Directeurs de l'EMN, des Commandants des écoles et centres de l'Armée Nationale, des attachés militaires des pays frères accrédités dans notre pays ainsi que des autorités administratives de la Wilaya de l'Adrar.

S'exprimant au nom du Président de la République, le MDN a évoqué l'importance de la formation dans la carrière des militaires et a rappelé aux jeunes officiers leurs responsabilités futures face aux réalités du terrain.

En marge de cette cérémonie, le MDN et le CEMN ont effectué le lendemain une visite de contrôle dans toutes les formations de la place à l'issue de laquelle une réunion avec les officiers de la garnison d'Atar s'est tenue à l'EMIA.

## Visite d'une délégation algérienne



Une délégation militaire algérienne, conduite par le Lieutenant-colonel MEZAACHE Mohamed et composée de deux autres officiers supérieurs, a effectué une visite à Nouakchott du 15 au 18 août 2010.

La coopération militaire bilatérale était au menu des entretiens avec des responsables de la Direction de l'Artillerie, de la Direction de l'Air et du 3<sup>ème</sup> Bureau de l'EMN en présence de l'Attaché de Défense près l'ambassade d'Algérie à Nouakchott.

Par ailleurs, cette délégation a visité le Port Autonome de Nouakchott et s'est adonnée à une randonnée dans les environs nord de Nouakchott.

A l'issue de la mission, des présents ont été offerts aux membres de la délégation au cours d'un dîner organisé en leur honneur.





## Le MDN rencontre ses homologues du SEN-SAD

Le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady a participé à Tripoli, en Jamahiriya arabe libyenne, à une rencontre des ministres de la défense des pays Sahelo-sahariens (Sen-Sad), dans la période du 28 au 30 Juin 2010. Au cours de la réunion, il a été évoqué les résultats de la troisième rencontre des ministres de la défense et discuté le rapport relatif aux deux ateliers organisés à Niamey et à N'Djamena, ainsi que les mesures de coordination des entraînements collectifs.

## Le MDN reçoit l'ambassadeur d'Irak

Le Ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady a reçu en audience, le 2 août 2010, SEM Ahmed Nayef Rachid Saleh, ambassadeur de la République d'Irak en Mauritanie.

L'entrevue s'est déroulée en présence du Colonel Mohamed Ould El Moughdad, Directeur des Relations Extérieures au Ministère de la Défense et a porté sur les relations de coopération existant entre les deux pays frères et les moyens de les renforcer.



## Le CEMN se rend au Royaume du Maroc

A la tête d'une importante délégation, le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National, a effectué une visite au Royaume frère du Maroc du 29 juin au 3 juillet 2010.

Au cours de cette visite, la délégation mauritanienne a été reçue par des personnalités du haut commandement des Forces Armées Royales parmi lesquels l'Inspecteur Général des FAR et Commandant de la Zone Sud, le Commandant de l'Académie Militaire et le Chef des Ecoles des Forces Aériennes.

Différents aspects de la coopération militaire bilatérale et les moyens de la renforcer davantage ont été évoqués au cours des différentes entrevues.

En marge de la mission, la délégation de l'EMN s'est rendu au mausolée Mohamed V pour se recueillir devant les tombeaux des défunts rois Mohamed V et Hassan II. Après la lecture de la Fatiha, une gerbe de fleurs à été déposée en leurs mémoires.

La qualité de l'accueil et les honneurs qui ont accompagné la délégation mauritanienne tout au long de son séjour, témoignent de la force des liens séculaires qui unissent les deux peuples.

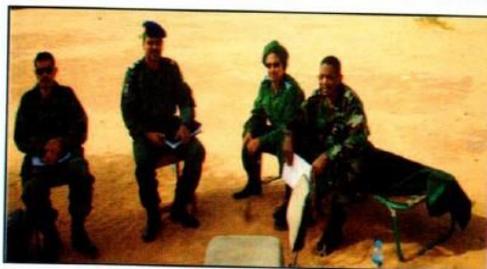
## Visite d'une délégation yéménite



Le Général Mohamed Nagi Leboud, Directeur Adjoint de l'Agriculture et du Transport du Yémen, en compagnie d'une haute délégation, a effectué une visite dans notre pays du 1 au 7 juillet 2010.

A son arrivée, il a été accueilli par Monsieur Hamady Ould Hamady, Ministre de la Défense Nationale et le Général Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed, Chef d'Etat-major National. Cette visite entre dans le cadre de la coopération existante entre nos deux pays.

## L'IGEFAS en action dans la zone est



Une mission de l'Inspection Générale des Forces Armées et de Sécurité a séjourné du 3 au 17 juin 2010 dans la zone de responsabilité de la 5<sup>ème</sup> Région Militaire.

Cette première sortie a permis de faire un état des lieux des formations visitées.

Il convient de noter que cette partie du territoire reste d'une importance stratégique eu égard à sa position géographique et aux défis multiples auxquels elle est exposée.

Au cours de cette visite, la mission a pu évaluer le niveau de préparation des forces, la fonctionnalité des structures, la qualité du soutien logistique et administratif ainsi que l'état du moral des hommes.





## Le Président de la République visite le 3<sup>ème</sup> GSI

A l'occasion de sa visite dans l'est du pays, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a rendu visite au 3<sup>ème</sup> Groupement Spécial d'Intervention dans la journée du lundi 28 Juin 2010.

S'adressant au commandant de cette unité, le Président de la République a loué le rôle que son groupement joue au service de la patrie et a exprimé sa satisfaction du niveau professionnel de ses hommes et de ses capacités opérationnelles.

Le Président de la République était accompagné du Wali du Hodh Charghi.



### Lancement du projet "Ceinture verte de Nouakchott":

## Les militaires aux premières loges



En plantant quelques arbustes au pk15 sur la route de l'espoir, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a donné le coup d'envoi du projet Ceinture Verte de la ville de Nouakchott dans la

matinée du samedi 21 août 2010.

Cet événement a vu la participation active des forces armées et de sécurité. Toutes les formations de la garnison de Nouakchott ont été mobilisées et se sont vues attribuer un secteur à reboiser de 84 hectares. Environ 1300 hommes, toutes catégories confondues, dont quelques éléments étaient sur pied dès la veille, s'étaient mis à l'œuvre

dans un élan de civisme et un esprit de discipline sans faille. Sous la supervision du Ministre de la Défense Nationale et du Chef d'Etat-major National Adjoint, l'encadrement avait été parfaitement assuré par des

officiers et sous-officiers déterminés à parvenir à la réussite de l'événement. On note également la participation de tous les départements ministériels, des partis politiques, des parlementaires, des organisations de la société civile, des syndicats et associations socioprofessionnelles, ainsi qu'une présence massive de diverses franges de la population.

Financé à hauteur de 4 milliards d'ouguiyas sur les fonds propres du budget de l'Etat, cet ambitieux projet prévoit, sur une période de 4 ans, le reboisement de 2000 ha afin de sécuriser la capitale du pays contre l'avancée du désert, en sa partie continentale et la remontée de l'Océan, dans sa partie maritime.

## Le MDN décore l'attaché militaire US

Le ministre de la Défense Nationale, M. Hamady Ould Hamady, a décoré, le 4 juillet 2010, le lieutenant-colonel Charles O. Collins, attaché de défense près l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Nouakchott du grade de chevalier de l'ordre du mérite national, à l'occasion de la fin de sa mission Mauritanie. C'était en présence du Général Ahmed Ould Bekrine et du Colonel Mohamed Ould El M o g h d a d , respectivement Secrétaire Général et Directeur des Relations Extérieures du MDN, ainsi que d ' a u t r e s

responsables militaires. L'attaché militaire américain s'est dit très heureux et très honoré de cette distinction et a exprimé ses remerciements au gouvernement et au peuple mauritanien ainsi qu'à tous ses interlocuteurs de l'Armée Nationale grâce auxquels il a pu réussir son premier poste à l'étranger.



## Visite du Contrôleur Général de l'Armée Algérienne



Sur invitation de l'inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité, le Colonel Hanena Ould Sidi, le Général Ben Attou Boumédiène, Contrôleur Général de l'Armée Nationale Populaire (ANP) Algérienne a effectué une visite en Mauritanie du 22 au 27 mai 2010.

Cette mission a permis l'échange d'expériences, l'identification des centres d'intérêt et le lancement des activités de coopération entre les deux institutions.





# Jeich

Directeur de publication  
Colonel Teyib Ould Brahim

Rédacteur en chef  
Lt-Colonel Né O. Souvi

Secrétaire de Rédaction  
Cne Thiady Mangassouba

Rédaction

Cdt Abou Mamadou Sow  
Cne Med O. Abderrahmane  
Cne Ltf Mohamed Diadié  
Cne Thiady Mangassouba  
Cne Malamine Coulibaly

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick  
S/M Hawa Ly  
S/M Aida M'Bengue

Photos

A/C El ide O. Soueïleh -  
S/C Brahim O. Saleh,  
S/C Mohamed Bekaye,  
Sgt Mahfoudh O. Tfeil,;

Correction

Kane Mamadou Alpha

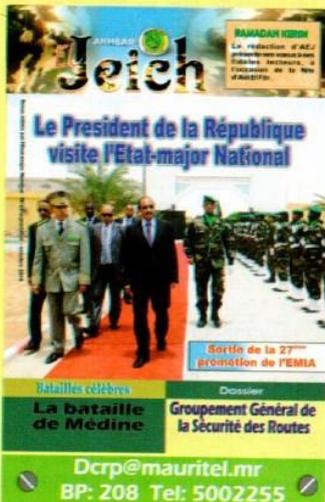
Maquette/PAO

Abarrhaman Ould Dah  
A/C Ahmed o. N thelh

Publicité - Annonces  
A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Omar Ould Boudy -  
Cal Mahfoud Ould Kory



ElHadj Omar Tall, Khalife des  
Tidjanes pour les bilad soudan



Le Président de la République visitant un chantier à



Défilé du 14 juillet 2010 à Paris



## Dans ce numéro

- 5 ➤ **Info FARIM**  
Le Président de la République visite le 3<sup>ème</sup> GSI  
Les militaires participent au projet de reboisement de  
Nouakchott  
Un détachement mauritanien au défilé du 1 juillet à  
Paris
- 10 ➤ **Reportage**  
Le Groupement Général de la Sécurité des Routes
- 13 ➤ **Mémoire Militaire**  
La bataille de Médine  
L'opération de Tidjikja 12<sup>ème</sup> partie  
Les différents types d'armées  
Hommage à feu Mohamed Ould Cheikh Ould  
Mohamed Mahmoud
- 22 ➤ **Santé**  
Les soins de première urgence
- 24 ➤ **Tribune Libre**  
Les Mauritaniens interpellés par le devenir de leur  
pays.
- 26 ➤ **Notions & Concepts**  
DCA: et DIDH
- 28 ➤ **Veille Scientifique & Technologique**  
Les 50 ans du laser



ذالكبي زكي

**Facturation  
à la seconde**  
dès la première seconde



شنگيتل  
Chinguitel  
Membre du Groupe expresso

# 1 FUBUKI

Jeux conçus par le Cne Mangassouba

Le but de ce jeu d'origine japonais est de trouver les chiffres manquants des grilles, sachant que les nombres affichés à droite et en bas correspondent à la somme des rangées et des colonnes.

NB : Chaque grille contient tous les chiffres de 1 à 9.

Les 3 grilles sont placées par ordre de difficulté. Bonne chance.

The first grid has row sums of 22, 17, and 6, and column sums of 15, 19, and 11. The second grid has row sums of 10, 14, and 21, and column sums of 8, 20, and 17. The third grid has row sums of 15, 18, and 12, and column sums of 14, 10, and 21.

# 2 LA PHRASE CACHÉE

Trouvez la phrase cachée dans cette grille sachant que les lettres qui la composent sont les seules à ne pas être répétées horizontalement, verticalement ou en diagonale.

Indication : c'est plus qu'un bon conseil mais un devoir pour le militaire.

Jeu proposé par  
l'A/C Mohamed Mahmoud  
Ould Merry

A	R	M	D	I	E	U	X
S	Y	L	P	M	O	L	E
M	L	C	K	G	T	R	I
P	E	Q	U	J	B	P	T
I	M	F	Z	A	F	G	S
T	U	X	W	I	V	E	M
I	Z	S	K	C	O	Y	T
M	W	H	D	J	B	Q	I
R	N	E	U	F	V	S	N

N	B	A	J	U	E	N	R
I	D	B	J	H	M	N	
T	A	O	C	K	S	Z	I
S	E	A	I	M	X	T	R
S	O	F	V	Z	A	F	G
T	J	O	U	J	B	P	T
M	L	C	K	G	T	R	I
S	A	L	P	M	O	L	E
X	A	R	M	D	I	E	U

2 RESPECTES TES CHEFS

# CORRECTIONS

The corrected grids show the numbers placed in the empty cells of the three grids from the previous section, matching the row and column sums.



# Editorial

## Mieux vaut tard que jamais

Un lustre vient de s'écouler depuis l'ignominieuse agression dont avait fait l'objet à Lemghaithy notre paisible peuple et, à travers lui, notre pacifique armée dont le crime n'avait été que sa seule confiance en sa non agressivité ; se contentant de sa noble mission de préserver l'indépendance et la souveraineté nationales. Et pourtant, la surprise nous fut totale, tant la distraction était générale. À cette époque, les stratèges de ces moments de calme relatif ne réalisaient pas que la paix n'est pas un droit absolu et les fiers guerriers avaient tout simplement oublié que la lâcheté n'avait point de pacte à honorer. Une ère d'horreurs, de flottement mais aussi d'interrogations venait d'être inaugurée autour de ces vastes étendues sablonneuses plongées dans un calme où les âmes peinent à survivre, depuis que le crépitement des mitrailleuses ou le survol des dérangeants jaguars ne perturbent plus, il y'a une trentaine d'années la vie des rares et paisibles nomades disséminés çà et là. A quoi pouvaient s'attendre ces vaillants soldats, éloignés de toute attache ; cramponnés à ce paysage presque sans repère, veillant jour et nuit pour que dorment paisiblement et en toute quiétude, pères et mères, frères et sœurs et bien entendu fils et filles ? A la reconnaissance et à la compassion... peut être ! Mais jamais à une salve d'un cocktail incandescent d'acier, de plomb et de cuivre. Et comble de perfidie ! S'exclamerait-on ; quand on réalisera plus tard, que les auteurs de ce sort fatal, ne sont autres que ces sournois demandeurs de sollicitude, qui, quelques instants auparavant, avaient semble-t-il été couverts de tous les égards dus aux nécessaires. Les horreurs d'El Ghallawiya, de Tourine, les agressions perpétrées contre nos paisibles hôtes à divers endroits de notre pays et bien d'autres, viendront prouver que, loin de constituer un simple ricochet des fâcheux événements qui ébranlent notre sous-région ; qu'il s'agissait bien d'un fait de guerre non déclarée, qui doit dorénavant interpeller la conscience de tous

les patriotes.

Quelle attitude devraient alors adopter les dignes fils de cette république islamique, qui tirent leur fierté des hauts faits d'un autre type de Jihad, mené par leurs ancêtres aux quatre coins de l'Afrique, voire aux portes de l'Europe ? Fallait-il mordre à l'appât et croire aux prétentions fallacieuses d'opportunistes qui pensent que la foi en l'islam ne se manifeste qu'à travers la rhétorique du bout des lèvres, la cruauté, le désordre de la crinière et le foisonnement de la barbe ? Ou alors fallait-il les démasquer et les combattre avec la dernière énergie, quitte à s'allier avec le diable et s'aliéner le soutien moral de ceux qui leur accordent encore du crédit ? Soit autant de questions sur lesquelles il a fallu longtemps méditer tout en veillant à la sécurité du territoire. Trois longues années d'incertitude, de flottement certes, mais aussi de **fourbissement** d'armes s'en suivront ; jusqu'aux jours où, les prises d'otages d'étrangers sur le sol national et l'opération d'El Mzeïreb mettront la lumière sur le fait que, ce prétendu jihad d'une part, le narcotrafic et le crime organisé de l'autre, ne sont en réalité, que les deux faces d'une même monnaie.

L'heure de la riposte a-t-elle donc sonné ? Oui ! Pourra-t-on fièrement l'affirmer à présent, tant les longs préparatifs et les discrètes prémices furent difficilement perceptibles ; secrets opérationnels obligent... ! La frappe préventive opérée contre l'ennemi dans ses retranchements les plus reculés en est une preuve éclatante. Cette opération qui a littéralement décapité la cellule terroriste chargée des actions contre la Mauritanie n'aurait jamais connu un tel succès sans une cohésion sous-régionale autour de ce phénomène qui, une fois au moins, a fait ses preuves. Espérons donc, que l'unité, la solidarité et la cohésion nationales se manifestent davantage, pour doper la volonté de nos forces armées et de sécurité dans leur recherche de victoires encore plus éclatantes contre l'ennemi commun.





# Réflexion sur le sport national

Le sport est un ensemble d'exercices le plus souvent physiques se pratiquant sous forme de jeux individuels ou collectifs pouvant donner lieu à des compétitions.

C'est un phénomène quasi universel dans le temps et dans l'espace humain. La Grèce, Rome et Byzance à l'époque antique, l'Occident médiéval puis moderne, mais aussi l'Amérique précolombienne ou l'Asie, sont tous marqués par l'importance du sport. En Afrique, la lutte traditionnelle était un sport ludique qui servait aussi à des rivaux de se défier de manière non violente. Mais certaines périodes sont surtout marquées par des interdits, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne du Moyen Âge à l'Époque moderne.

Le sport est un moyen de créer des liens sociaux, de décompresser, de s'amuser, de se dépenser, de se détendre et de partager. Il a aussi un effet très positif pour la santé. Ces dernières décennies, avec l'augmentation croissante du nombre de pratiquants, amateurs comme professionnels, la plupart des États ont mis en place des

organisations sportives chargées de la gestion de ce nouveau phénomène de mode. En Mauritanie, c'est le Comité National Olympique qui est chargé de promouvoir la pratique sportive, de propager et défendre les valeurs éducatives, morales et sociales du sport et de développer l'esprit de l'olympisme. Dans chaque discipline, une fédération nationale organise des compétitions régulières, gère les infrastructures mises à sa disposition et le fonctionnement des clubs. On peut citer les fédérations nationales de football (FF RIM) et de basketball, qui regroupent des ligues régionales. L'objectif de ces fédérations est aussi de veiller au fair-play et à l'éthique, en luttant contre les différentes formes de tricherie et la violence dans les stades mais surtout à la formation de leurs membres et des pratiquants assidus. Ces différentes associations ont donc un rôle non négligeable dans le tissu associatif sportif. Ainsi, pour donner une place plus importante à notre sport national, il paraît nécessaire de mettre en place une convention

collective nationale entre les tous les acteurs, politiques, associatifs et adeptes, qui ferait du sport une branche professionnelle à part entière. Malgré l'importance que revêt aujourd'hui le sport dans les sociétés modernes, on n'a pas vu jusqu'à présent une synergie entre ces différents acteurs pour accorder à nos disciplines sportives la place qu'elles méritent. L'État, les wilayas, les départements et les communes, d'une part, les décideurs économiques, d'autre part, doivent prendre en compte le sport dans leur vision, car ses retombées économiques et sociales sont réelles à long terme. Quoi de plus efficace que le sport en matière de réinsertion sociale par exemple ou pour rassembler les nations. Les grands événements en témoignent, comme les retombées positives de la récente Coupe du Monde de football pour l'Afrique du Sud. Enfin, le sport professionnel génère d'importantes sommes d'argent provenant surtout des droits de retransmissions radiotélévisées et de la publicité.

CNE MALAMINE COULIBALY

## Un projet ambitieux pour développer le football national

Répondant à la déception des amoureux du football national, suite au forfait de l'équipe nationale de football, les *Mourabitounes*, aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2012, Madame Cissé mint Cheikh Ould boydé, ministre de la Culture, de la Jeunesse et des sports a invité la fédération mauritanienne de football à travailler pour la mise en place d'une solide base sportive capable de pourvoir l'équipe nationale en joueurs talentueux afin de lui permettre à l'avenir de participer aux compétitions internationales avec un niveau lui permettant de réaliser des résultats positifs. Elle a affirmé que l'état fournira à la fédération nationale de football les moyens financiers et logistiques nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

A l'issue d'une rencontre avec les responsables de la fédération de football, il a été arrêté que les clubs participant aux championnats nationaux de 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> division, devront à partir de cette saison, souscrire au préalable à un cahier de charges à respecter impérativement.

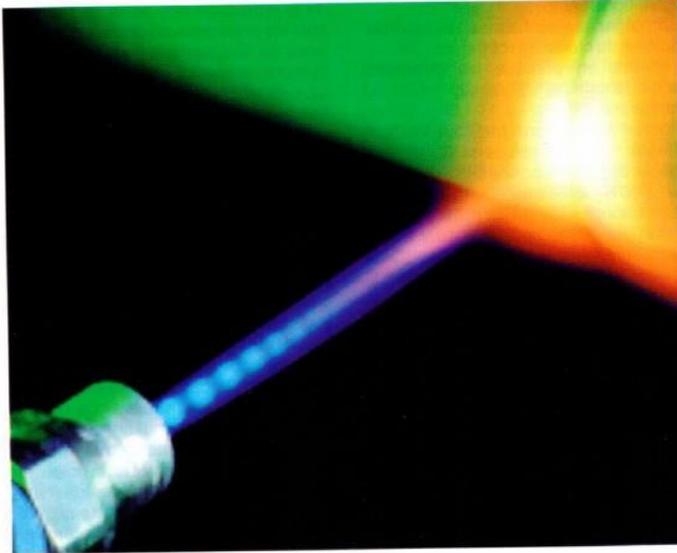
## L'équipe mauritanienne de Karaté Remporte des médailles à Dakar

L'équipe mauritanienne de Karaté a remporté six médailles de bronze lors d'un tournoi international organisé récemment à Dakar.

Une soirée a été organisée à cette occasion par la fédération mauritanienne de Karaté et des jeux disciplinaires, le 7 août 2010 au stade olympique, sous la direction de Monsieur Cheikna Ould Néni, président de cette fédération et en présence de Monsieur M'Bodj Amadou Ousmane, directeur de l'éducation physique qui représentait la ministre de la culture, de la jeunesse et des sports.



# Le laser a 50 ans



La création du laser a révolutionné notre quotidien. C'est en effet en 1960 que le physicien américain Théodore MAÏMAN a obtenu la première émission laser au moyen d'un cristal de rubis. Depuis cette découverte majeure, le laser est devenu un sésame pour chercheurs et autres industriels. En 1965, le laser à rubis permet

codes barres) se sont développées dans les années 1970. Le disque compact (CD) a également constitué, à partir de 1982, une nouvelle application très courante du laser permettant de lire un grand volume de données. Aujourd'hui, les applications des lasers sont nombreuses en médecine et des millions

soudage, découpage, perçage ou décapage. Contrairement à des outils classiques, ils ont pour avantage de ne pas s'user. En informatique et dans le domaine audiovisuel, les diodes laser permettent la lecture et l'enregistrement des données sur des supports optiques numériques comme les codes-barres, les DVD et les CD. Les lasers sont également employés dans le domaine des Télécommunications via les réseaux de fibre optique et dans l'imprimerie.

Par des techniques beaucoup moins traumatisantes que les chirurgies classiques, les lasers ont de nombreuses applications médicales : en ophtalmologie (traitement de la myopie et de la cataracte), en dermatologie (épilation et détatouage), en dentisterie (soins des gencives et traitement des caries), en phlébologie (traitement des varices),...

Les progrès de cette technologie a bien d'autres applications notamment dans les domaines de la métrologie, de l'astronomie ou dans d'autres secteurs industriels, allant du divertissement au développement durable, sans oublier le domaine de la Défense. Et demain? Bien ancré dans notre quotidien, le laser est source de promesses pour notre avenir car il offre encore un kaléidoscope d'applications et de perspectives de recherche. Cependant, il ne faut jamais perdre de vue, en cas de manipulation, qu'un laser est dangereux pour les yeux et la peau suivant la puissance émise. Même si la sécurité laser obéit à des normes et des contraintes sévères, un minimum de prudence s'impose car les lasers émettent des photons invisibles à l'œil nu!

## LE LASER

**LASER, c'est l'acronyme en anglais de "Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation", ce qui peut être traduit en français par "amplification de la lumière par l'émission stimulée de radiation".**

d'usiner un perçage de quelques millimètres de diamètre dans du diamant en seulement 15 minutes ! Les applications industrielles de cette invention dans le micro-usinage et comme moyen de lecture (lecteurs de

d'interventions au laser ont lieu chaque année dans le monde.

Grâce à leur puissance et leur précision, les lasers sont utilisés dans l'industrie dans des opérations de marquage,



conflit armé non international.

Si les individus n'ont pas de devoirs spécifiques en application des traités de DIDH, en revanche celui-ci établit la responsabilité pénale individuelle pour les violations qui peuvent constituer des crimes internationaux, comme le génocide, les crimes contre l'humanité et la torture. Ces crimes sont aussi soumis à la compétence juridique universelle.

Les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda sont compétents pour juger les violations du DIH et du DIDH, ainsi que la Cour pénale internationale.

### Qui est protégé ?

Le DIH vise à protéger les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux

hostilités. Applicables en cas de conflit armé international, les Conventions de Genève portent sur le traitement des blessés et des malades dans les forces armées en campagne (Convention I), des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer (Convention II), des prisonniers de guerre (Convention III) et des personnes civiles (Convention IV). Ces dernières englobent les déplacés internes, les femmes, les enfants, les réfugiés, les apatrides, les journalistes et d'autres catégories d'individus (Convention IV et Protocole I).

De même, les règles applicables en cas de conflit armé non international (article 3 commun aux Conventions de Genève et Protocole II) couvrent le traitement des personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités.

Le DIH protège aussi les civils à travers des règles sur la conduite des hostilités. Par exemple, les parties à un conflit doivent en tout temps faire la distinction entre les combattants et les non combattants, et entre les objectifs militaires et non militaires. Ni la population civile dans son ensemble ni des civils en particulier ne peuvent être l'objet d'attaques. Il est, en outre, interdit d'attaquer des objectifs militaires si une telle attaque devait provoquer des dommages disproportionnés à des personnes ou à des biens civils.

Le DIDH, principalement orienté vers le temps de paix, s'applique à toutes les personnes.

### Quel est le système de mise en oeuvre au niveau national ?

C'est aux États qu'incombe au premier chef l'obligation de mettre en oeuvre le DIH et le DIDH.

Les États sont ainsi tenus de prendre - en temps de paix comme en situation de conflit armé - certaines mesures

d'ordre juridique et pratique destinées à garantir le plein respect du DIH, à savoir :

- traduire les traités de DIH;
- prévenir et réprimer les crimes de guerre à travers l'adoption d'une législation pénale;
- protéger les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge;
- mettre en pratique les garanties fondamentales et judiciaires;
- diffuser le DIH;
- former du personnel qualifié en DIH et affecter des conseillers juridiques auprès des forces armées.

Le DIDH contient lui aussi des dispositions obligeant les États à mettre en oeuvre ses règles, dans l'immédiat ou progressivement. Ainsi, les États doivent adopter tout un éventail de mesures législatives, administratives, judiciaires et autres, en vue de donner effets aux droits inscrits dans les traités. Ces mesures peuvent englober l'adoption d'une législation pénale interdisant et réprimant les actes prohibés par les traités, ou prévoir le droit à un recours devant les juridictions nationales contre les violations des droits spécifiques et veiller à ce que celui-ci soit effectif.

### ... au niveau international ?

En ce qui concerne la mise en oeuvre internationale du DIH, les États ont pour responsabilité collective, aux termes de l'article 1 commun aux Conventions de Genève, de respecter et faire respecter les Conventions en toutes circonstances.

Le système de surveillance comprend également le mécanisme des Puissances protectrices, la procédure d'enquête et la Commission internationale d'établissement des faits envisagée à l'article 90 du Protocole I. Les États parties au Protocole I s'engagent, en outre, à agir en coopération avec les Nations Unies dans les situations de violations graves du Protocole I ou des Conventions de Genève.

Le CICR est une composante clé du système, en vertu du mandat que lui confèrent les

Conventions de Genève, leurs Protocoles et les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il assure protection et assistance aux victimes de la guerre, encourage les États à honorer leurs obligations découlant du DIH et s'attache à promouvoir et développer le DIH. Le droit d'initiative dont il jouit lui permet d'offrir ses services ou d'entreprendre toute action qu'il juge nécessaire pour garantir la pleine mise en oeuvre du DIH.

Le système de surveillance du DIDH est composé des organes établis sur la base de la Charte des Nations Unies ou par les principaux traités de DIDH. La Commission des droits de l'homme et sa Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sont les principaux organes créés sur la base de la Charte. La Commission a élaboré, au cours des deux dernières décennies, des "procédures spéciales", tels que les rapporteurs spéciaux par thème ou par pays, ainsi que les groupes de travail chargés de contrôler et de faire rapport sur les situations des droits de l'homme entrant dans leur mandat.

Six des principaux traités de DIDH prévoient la création de comités d'experts indépendants chargés de contrôler la mise en oeuvre de ces traités.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a la responsabilité première de protéger et de promouvoir ces droits, joue un rôle clé. Il s'emploie à améliorer l'efficacité de l'appareil des droits de l'homme des Nations Unies, à stimuler la mise en oeuvre et la coordination des droits de l'homme à l'échelle du système des Nations Unies, à développer la capacité nationale, régionale et internationale de promotion et de protection des droits de l'homme, et à diffuser des textes et de l'information sur les droits de l'homme.

### ... au niveau régional ?

L'action des tribunaux et des commissions régionaux des droits de l'homme, établis en application des principaux traités régionaux des droits de l'homme en Europe, aux Amériques et en Afrique, est propre au DIDH et n'a pas d'équivalent en DIH. Toutefois, ces mécanismes régionaux ont de plus en plus tendance à examiner les violations du DIH.

La Cour européenne des droits de l'homme, instituée en application de la Convention européenne de 1950, est la clé de voûte du système de protection européen des droits de l'homme. Aux Amériques, les principaux organes régionaux de surveillance sont la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples est un organe de surveillance qui a été créé en application de la Charte africaine de 1981. Un traité établissant une Cour africaine des droits de l'homme n'est pas encore entré en vigueur.

### Article du CICR



## Droit des Conflits armés et droit international des droits de l'homme

### Similitudes et différences

Le droit des conflits armés ou droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits de l'homme (DIDH) ont tous deux pour objet de protéger la vie, la santé et la dignité des individus, bien que sous un angle différent.

Il n'est donc guère surprenant que, malgré de grandes différences dans la formulation, l'essence de certaines règles soit similaire, sinon identique. Par exemple, ces deux branches du droit visent à protéger la vie humaine, interdisent la torture ou les traitements cruels, définissent les droits élémentaires des personnes qui font l'objet d'une procédure pénale, interdisent la discrimination, comprennent des dispositions pour la protection des femmes et des enfants, réglementent des aspects du droit à la nourriture et à la santé. Par ailleurs, les règles du DIH couvrent bon nombre d'aspects qui ne relèvent pas du domaine d'application du DIDH, tels que la conduite des hostilités, le statut des combattants et des prisonniers de guerre et la protection des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. De même, le DIDH traite d'aspects de la vie en temps de paix qui ne sont pas réglementés par le DIH, comme la liberté de la presse, la liberté de réunion, le droit de vote et le droit de grève.

### Qu'est-ce que le droit international humanitaire ?

Le DIH est un ensemble de règles internationales d'origine conventionnelle ou coutumière, qui sont spécialement destinées à régler les problèmes humanitaires découlant directement des conflits armés, internationaux ou non. Il protège les personnes et les biens qui sont, ou peuvent être, directement affectés par un conflit armé, et restreint le droit des parties à un conflit d'utiliser les méthodes et moyens de guerre de leur choix.

Les principaux traités de DIH applicables aux conflits armés internationaux sont les quatre Conventions de Genève de 1949 et leur Protocole additionnel I de 1977.

Les principales sources conventionnelles applicables aux conflits armés non internationaux sont l'article 3 commun aux Conventions de Genève et le Protocole additionnel II de

1977.

### ... et qu'est-ce que le droit international des droits de l'homme ?

Le DIDH est un ensemble de règles internationales d'origine conventionnelle ou coutumière sur la base desquelles les individus ou les groupes peuvent escompter et/ou exiger un certain comportement ou certains avantages de la part des Etats. Les droits de l'homme sont des droits inhérents à chaque individu, en tant qu'être humain. De nombreux principes et directives non conventionnels (soft law) font aussi partie des normes internationales des droits de l'homme.

Les principales sources conventionnelles du DIDH sont les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) et aux droits civils et politiques (1966), ainsi que les Conventions sur le génocide (1948), l'élimination de la discrimination raciale (1965), la discrimination à l'égard des femmes (1979), la torture (1984) et les droits de l'enfant (1989). Les principaux instruments régionaux sont la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950), la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme (1948), la Convention américaine relative aux droits de l'homme (1969), et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981).

Si le DIH et le DIDH ont évolué séparément, les traités récents contiennent des dispositions qui relèvent de ces deux branches du droit. La Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale en sont des exemples.

### Quand sont-ils applicables ?

Le DIH est applicable en période de conflit armé, qu'il soit international ou non. Les conflits armés sont ceux qui opposent les forces armées d'au moins deux Etats et les guerres de libération, qu'il y ait eu ou non déclaration de guerre ou reconnaissance de l'état de guerre.

Les conflits armés non internationaux opposent les forces armées régulières à des groupes armés rebelles, ou des groupes armés rebelles entre eux. Le DIH couvrant une situation

exceptionnelle - les conflits armés - aucune dérogation à ses dispositions n'est autorisée.

En principe, le DIDH s'applique en toutes circonstances, c'est-à-dire aussi bien en temps de paix que dans les situations de conflit armé. Toutefois, certains traités des droits de l'homme autorisent les gouvernements à déroger à certains droits dans le cas où un danger public

exceptionnel menace l'existence de la nation. Néanmoins, les dérogations doivent être proportionnelles à la crise, ne doivent pas entraîner une discrimination et ne doivent pas être en contradiction avec d'autres règles du droit international - y compris les règles du DIH.

Certains droits de l'homme ne sont jamais dérogeables. Ce sont notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'interdiction de l'esclavage et de la servitude, et l'interdiction des lois pénales rétroactives.

### A qui s'appliquent-ils ?

Le DIH lie toutes les parties à un conflit armé : dans un conflit international, il doit être respecté par les Etats belligérants, tandis que dans un conflit interne il lie l'Etat et les groupes qui le combattent, ou qui se combattent entre eux. Le DIH établit donc des règles qui sont applicables aux acteurs étatiques et non étatiques.

Le DIDH contient des règles qui lient les Etats dans leurs relations avec les individus. Bien qu'il soit de plus en plus admis que les acteurs non étatiques - en particulier s'ils exercent des fonctions de type gouvernemental - sont aussi tenus de respecter les normes des droits de l'homme, la question n'a pas encore été réglée.

### Les individus sont-ils liés par ces branches du droit ?

Le DIH impose des obligations aux individus et prévoit la responsabilité pénale individuelle en cas d'"infractions graves" aux Conventions de Genève et au Protocole I, et d'autres violations graves des lois et coutumes de la guerre (crimes de guerre). Le DIH établit la compétence juridique universelle sur les auteurs présumés de tels actes. Après l'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale, les individus devront aussi rendre compte des crimes de guerre commis lors d'un



a pas là lieu de pavoiser, dira le citoyen moyen ou l'étranger qui viendrait à débarquer pour la première fois en Mauritanie.

Cependant, quand on sait qu'il fallait presque une semaine pour relier Nouakchott à Néma en voiture, et presque autant entre Nouakchott et Nouadhibou, et quand on sait surtout le nombre de disparus et de morts (du fait de la soif, d'enlèvement de voitures et autres risques liés à la traversée de cette zone jugée dangereuse) sur ce dernier axe, on réalise que de grands pas, et même des pas de géant ont été faits dans ce domaine. Et ceci est tellement vrai que nous sommes aujourd'hui tentés d'exiger de cette dernière route qu'elle nous rende nos disparus, à défaut de pouvoir nous faire ressusciter nos morts !

-des aéroports, et surtout des ports, permettant à la Mauritanie de traverser des océans pour aller s'arrimer au reste du monde, nous évitant ainsi des ruptures de charges et autres contraintes préjudiciables au transport des marchandises de grands tonnages, sachant surtout les tracasseries auxquelles le pays était soumis pour ce faire.

### **Un peuple tolérant et ouvert**

Sur un autre plan, et dans le même ordre d'idées, nous sommes fiers aujourd'hui de constater que nos oulémas sont sollicités de partout pour aller y répandre leur savoir, avec beaucoup de modestie et d'humilité ; et ceci sans contrepartie.

Quant à la femme mauritanienne (même celle qui n'a pas eu la chance d'être scolarisée), elle s'est imposée par son dynamisme, son esprit créatif, son sens de l'anticipation et son refus d'être uniquement une femme au foyer. L'un de ses points forts est qu'elle ne retient des traditions de son milieu et de sa culture que ce qui la met en phase avec son époque. C'est ainsi que de nos jours, elle traite des affaires de toutes parts.

S'agissant de nos hommes d'affaires (banquiers et autres) et les jeunes entrepreneurs, ils rivalisent aujourd'hui d'ardeur pour se faire connaître partout, après avoir fait leurs preuves en Mauritanie. Et, pour couronner ces efforts et cette ardeur, nos richesses naturelles (poissons,

fer, pétrole et autres terres rares etc.), viennent récompenser ce vouloir faire et ce vouloir exister, pour nous amener à nous imposer aussi bien au plan national qu'international.

Notre diversité culturelle: un atout.

Néanmoins, ce "chemin" parcouru a connu des hauts et des bas, de même que beaucoup de nuits d'insomnies pour les premiers bâtisseurs des sentiers, et surtout pour le premier d'entre eux. Mais il faut admettre que cela s'est malgré tout fait avec beaucoup d'enthousiasme et de volontarisme, mais surtout de sang froid.

Et ce sont ces acquis et ces richesses (au propre comme au figuré) qu'il faut consolider et renforcer davantage, dans la diversité qui est la nôtre. Et cette diversité doit être plutôt un atout, qu'une source de divergence.

En cela, retenir que la Mauritanie est musulmane, arabo-berbère et négro-africaine. Pour ce faire, cultiver alors ce qui peut nous unir (en apprenant à nous apprécier les uns les autres), dans un climat apaisé.

Par ailleurs, y aurait-il lieu d'éviter et même de bannir les termes de majorité et de minorité qui pourraient évoquer dans l'esprit de certains une notion de déséquilibre, de refus ou de rejet tout court, pour ne retenir que le terme de mauritanien : plus large, plus consensuel et, surtout, plus unificateur.

Cette approche n'aura pas été faite pour occulter la réalité, mais seulement pour privilégier ce qui nous rapproche et constitue de façon durable notre force ; à savoir : transcender nos différences (que nous reconnaissons) pour nous unir autour d'un destin commun. Le devoir national nous le commande.

Bien sûr, des marginaux et de "mauvais citoyens" peuvent exister partout. Aussi, si par extraordinaire ils venaient nuitamment à nous visiter, cherchant à nous chuchoter à l'oreille comme on se passerait des tracts sous les boubous, et sachant manifestement que leurs intérêts ne se confondent pas toujours avec l'idéal mauritanien, ne les laissons pas alors nous détourner des objectifs dont nous sommes convaincus devoir être prioritaires

pour le pays. Ce n'est donc pas le moment de s'arrêter en si bon chemin ou de se laisser distraire : volontarisme, engagement et vigilance doivent être de rigueur.

### **Notre futur est entre nos mains**

Forts de l'expérience que nous avons des régimes passés, c'est aujourd'hui une chance - presque unique - qui s'offre à nous : bâtir les fondements d'un Etat, débarrassé de toutes ses lourdeurs et de toutes ses incohérences, dans un climat serein. Ce sont là des raisons suffisantes et hautement justifiées, pour "nous fonder" les uns aux autres, pour assumer notre futur commun. Ceci a plus de valeur et surtout plus d'importance que toute autre démarche qui tendrait à nous orienter vers des horizons où nous risquerions de ne pas nous reconnaître.

Désormais les différents contours du pays sont dessinés et les principaux axes bien tracés. L'enthousiasme et l'espoir sont nés dans l'esprit de chaque mauritanien. Il est alors plus que jamais permis de rêver ! Mais tout de même rêver en restant debout ; et un rêve pour un devenir meilleur pour la Mauritanie et pour les Mauritaniens.

Il faut pour cela, et obligatoirement, une certaine dose de civisme et de motivation, en chacun d'entre nous. Cette Mauritanie qui nous a tant donné et qui nous a installés dans un certain confort (aussi bien matériel que moral) a besoin en retour de citoyens conscients de leur devoir, et prêts à porter haut leur pays. Ce faisant, nous n'aurons peut-être pas réussi à inscrire notre nom en lettres d'or dans l'histoire de notre pays ; mais, en revanche, pourrions-nous espérer être cités un jour parmi ceux qui auront tenté de hisser ce jeune Etat parmi les nations écoutées et respectées. Nous aurons ainsi et alors la fierté de ceux qui diront avoir participé valablement et dignement, mais aussi de façon visible, aux grands débats et aux résolutions des problèmes de l'heure (santé, éducation pour tous, pauvreté, sécurité, etc.) qui interpellent aujourd'hui notre monde.

Que Dieu nous entende ! Amine !!!



## Les Mauritanien, interpellés par le devenir de leur pays!

Colonel à la retraite DIA Elhadj Abderrahmane  
Ancien SG du Ministère de la Défense Nationale

L'ancien président, feu Moctar (Allaahoumma Aghfirlahou We Rahmahou), a intitulé son livre : " La Mauritanie, contre Vents et Marées ". Naturellement, il avait vu juste. En effet, au lendemain de la déclaration de l'indépendance, la Mauritanie avait tout l'air d'un très vaste désert, faiblement peuplé, et dont les frontières étaient encore mal définies. Les conditions d'existence étaient des moins aisées ; et le pays manquait de tout.

Dans le même contexte, les cadres d'alors, issus de l'administration coloniale, avaient le choix entre rester et servir la toute nouvelle administration mauritanienne ou rejoindre leurs pays respectifs. Ceux d'entre eux qui ont accepté de rester et servir la Mauritanie constituaient une exception. C'est vrai, il fallait réellement aimer, et même beaucoup aimer ce pays pour faire le premier choix. C'est pourquoi les noms de ceux qui ont opté de rester pour accompagner encore cette jeune administration sont tous connus des mauritaniens !

C'est pourtant cette Mauritanie là qui a fini par inspirer beaucoup de respect en Afrique et dans le monde - et dont les avis ont été, dans bien des cas, écoutés et suivis, mais également dont la voix a pendant longtemps résonné dans les tribunes des Nations-Unies, Arabes et Africaines.

Aujourd'hui que ce pays compte tant d'intellectuels et des sommités dans bien des domaines, le seul débat qui vaille, devrait être un débat d'idées. Aussi, les propos qui suivent constituent-ils une modeste contribution d'un néophyte en politique ; mais ils sont tout de même une invitation au combat pour le développement et pour un sursaut national, en vu d'un mieux-être !

### **La force de notre exception culturelle**

La Mauritanie est un pays Arabo-Berbère et négro-africain. Depuis toujours, le pays a résisté à toutes les influences et à toutes les agressions (aussi bien intérieures qu'extérieures). Notre atout majeur reste encore la religion musulmane qui constitue le

ciment de l'unité nationale. En d'autres termes, le pays devrait tirer sa force par son attachement à sa diversité raciale qui pourrait, en définitive, se définir par un même fond culturel, du fait des brassages qui se perpétuent de génération en génération.

La Mauritanie est un pays " sans frontières " ; et ceci, grâce à sa configuration au Nord comme au Sud (des populations unies par des liens séculaires et même de sang par bien des fois, et qui ont de tous les temps vécu en symbiose) : d'où son rôle de trait d'union entre le monde Arabo-Berbère et l'Afrique Noire.

Les mauritaniens, toutes communautés confondues, sont très attachés à leur terroir et acceptent d'y vivre, quelles que soient les conditions, et avec beaucoup d'humilité.

Quand les mauritaniens émigrent vers d'autres lieux, ils le font avec beaucoup de regrets et " emportent " toujours avec eux leurs traditions et leur culture, et ceci, quel que soit l'endroit où ils se retrouvent.

Le mauritanien, de prime abord, discret et réservé, est réputé être un homme austère et modeste, mais il est fier et généreux. Dans son apparence souvent trompeuse, il reste malgré tout un homme d'honneur ; il accepte de tout partager, y compris sa propre demeure, pourvu que le visiteur ou l'étranger se sente chez lui.

### **Une nature austère et peu clémente**

La Mauritanie est un pays spécifique aussi bien du fait de sa situation géographique que de son héritage colonial. De par son étendue et des difficultés de contacts entre les zones de vie, le choix avait été vite fait : assurer une présence sur des points stratégiques, pour les besoins de liaison et de sécurité (cas de certaines villes), ou sur des zones d'intérêt économique. A titre d'illustration, les villes de Zouérate et de Nouadhibou, reliées par le train le plus long et le plus lourd du monde, en constituent un exemple vivant. Ce monstre, qui avale des kilomètres et des kilomètres de désert chaque jour, va cracher son fer dans les ventres des bateaux qui iront

à leur tour alimenter des aciéries lointaines. En outre, contrairement à beaucoup de pays, la Mauritanie n'a pas bénéficié d'infrastructures, dignes de ce nom, au moment où elle recouvrait sa souveraineté : pas de ports, pas d'aéroports véritables, pas de routes (seulement des pistes), reliant les grands centres de vie ; Il n'y avait même pas de bâtiments pour recevoir la première administration mauritanienne.

Le constat était certainement amer. Mais c'étaient là des chantiers à édifier, en même temps que des défis à relever ; et dans un premier temps et à ce stade des choses, ces défis étaient au nombre de trois :

- lutter contre l'adversité de la nature ;
- lutter contre certains comportements, car archaïsme d'une part, et de très fortes traditions ancestrales d'autre part (si elles ne veulent pas s'adapter à la marche des Etats), ne riment pas avec des projets d'avenir ;
- bâtir un Etat, avec tout ce que cela comportait comme contraintes, obstacles et obligations. Et très tôt les mauritaniens ont compris qu'ils ne devaient compter que sur leur propre force et sur leur propre génie.

Par voie de conséquence, et en dépit de l'adversité de la nature, le pays s'est imposé son propre rythme ainsi que sa propre conduite, en refusant de se faire " distraire " par tout ce qui n'est pas de son intérêt et de l'intérêt de son peuple. Ainsi, par ce choix réaliste et raisonné, et quand bien même elle n'a pas cassé des montagnes et dévoré des mers, la Mauritanie s'est " frayé " son propre chemin. Et les résultats sont ceux que l'on observe aujourd'hui :

- un Etat parti presque du néant et qui dialogue aujourd'hui avec le Monde entier ;
- une capitale, sortie des sables et des villes entières, nées- on peut dire - de rien, et qui, aujourd'hui, dotées et équipées de technologies modernes, discutent avec le reste du Monde, sans aucun complexe ;
- des axes routiers reliant l'Est à l'Ouest, et le Sud au Nord, mettant les villes en contact direct avec la capitale et entre elles. Pourtant, il n'y



alimentaire), la noyade, la strangulation, l'absorption d'une dose excessive de certains médicaments, l'intoxication par un gaz. La ventilation artificielle doit être entreprise immédiatement pour éviter des lésions cérébrales irréversibles dues au manque d'oxygène. La méthode la plus courante est la technique du "bouche-à-bouche" par laquelle on insuffle de l'air dans les poumons de la victime après avoir retiré tout corps étranger de la bouche (manœuvre de Heimlich ou méthode de Mofenson pour les nourrissons). La victime étant allongée sur le dos, le sauveteur lui incline la tête en arrière (en lui plaçant une main sous la nuque et l'autre sur le front). Lorsque la tête est correctement positionnée, le sauveteur pince les narines de la victime avec ses doigts afin que l'air ne s'échappe pas. Il inspire profondément, puis, la bouche collée contre celle de la victime, expire l'air de ses propres poumons. La poitrine de la victime se soulève et le sauveteur retire sa bouche pour permettre l'expiration spontanée. Ce processus est répété environ douze fois par minute chez les adultes et environ vingt fois par minute chez les enfants, la pression et le volume d'air insufflé étant inférieurs à ceux des adultes. La ventilation artificielle ne doit pas être interrompue avant que la personne recommence à respirer spontanément.

**ARRÊT CARDIAQUE**

Pour restaurer les pulsations en

cas d'arrêt du cœur, la procédure consiste à mettre en œuvre en même temps un massage cardiaque externe, visant à maintenir le débit sanguin, et une technique de ventilation artificielle. La victime est allongée sur le dos, sur une surface dure, et ses voies respiratoires sont désobstruées. Le sauveteur s'agenouille à ses côtés et, de ses deux mains, appuie fortement sur le sternum, ce qui expulse le sang du cœur dans les artères. Lorsqu'il relâche sa pression, le sang des veines retourne vers le cœur. Les pressions doivent être brèves et réalisées sur un rythme régulier. S'il n'y a qu'un seul secouriste, la ventilation par le bouche-à-bouche est pratiquée deux fois toutes les quinze pressions thoraciques. Cette technique est épuisante, et il est préférable que deux personnes se relaient pour ranimer le malade. La ventilation par le bouche-à-bouche est alors pratiquée toutes les cinq pressions sternales. Même si la victime ne présente aucun signe de retour à la vie, la manœuvre doit être répétée jusqu'à l'arrivée des secours.

**PERTE DE CONNAISSANCE ET COMA**

Le coma est un état d'inconscience prolongé. La perte de connaissance ou le coma sont dits profonds si la victime ne peut pas être réveillée par une stimulation extérieure. Les causes sont extrêmement nombreuses : insuffisance cardiaque aiguë, accident vasculaire cérébral, épilepsie, diabète, traumatisme du crâne, asphyxie, arrêt cardiaque, etc.

Le premier geste est de faire allonger une personne qui a un malaise, afin qu'elle ne se blesse pas en tombant si une perte de connaissance complète survient. Pour rétablir une bonne circulation cérébrale, les pieds de la personne doivent être surélevés. Si la personne est inconsciente, il faut la placer en position latérale de sécurité. Dans le cas d'une

crise d'épilepsie, tout ce que le sauveteur peut faire est d'empêcher la victime de se blesser en attendant qu'elle se réveille spontanément.

**HEMORRAGIE**

Qu'il s'agisse d'une hémorragie veineuse, qui provoque un écoulement continu et en nappe de sang rouge foncé ou d'un saignement par lésion artérielle qui se reconnaît par des jets en saccades de sang rouge vif, les gestes à accomplir pour le secouriste sont les mêmes.

Pour arrêter une hémorragie, il faut avant tout comprimer la blessure, avant de faire allonger l'accidenté. Une compresse stérile ou un linge propre doit être maintenu fermement sur la plaie avec la main, puis à l'aide d'un bandage. Pour faciliter le processus de coagulation, les compresses imbibées de sang ne doivent pas être retirées de la plaie ; en revanche, on peut ajouter d'autres compresses par-dessus. En plus de stopper l'hémorragie, le bandage permet d'immobiliser une entorse ou de favoriser la cicatrisation d'une plaie.

Lorsqu'on ne peut poser un pansement compressif, ou quand celui-ci est inefficace, il faut comprimer l'artère correspondante en amont de la blessure. Le point de compression principal de l'artère brachiale se situe approximativement entre le coude et le creux axillaire, sur la face interne du bras. Les points de compression principaux de l'artère fémorale se situent au centre de la face interne de la cuisse et dans le creux de l'aîne. La circulation du sang vers le visage peut être interrompue par une pression exercée au-dessous de la mâchoire, environ 2,5 cm en avant de l'angle de la mâchoire, avec le côté de l'index ou de la main. Une hémorragie survenant au-dessus des yeux peut être stoppée par une pression sur un point situé en avant de l'oreille..

*A suivre...*



## Secourisme:

# Secourir les personnes en danger

Le secourisme est un ensemble des techniques et des mesures visant à venir en aide d'urgence à toute personne en danger. La finalité est de soulager la douleur et l'anxiété d'une victime ou d'empêcher l'aggravation de son état, dans l'attente d'une prise en charge médicale plus appropriée. Il peut s'agir aussi de protéger le blessé d'un nouveau péril ou encore d'alerter les secours spécialisés.

Il n'est nullement besoin d'être un professionnel de la santé pour apprendre et appliquer ces différentes techniques qui peuvent, dans des cas extrêmes, sauver la vie de la personne secourue. C'est donc un devoir pour tout citoyen d'être en mesure d'apporter les premiers soins d'urgence à une personne victime d'une crise cardiaque, de la morsure d'un serpent, d'un accident de circulation, etc.

Les soins varient en fonction de la nature du problème et des compétences du secouriste. Ce dernier doit connaître les gestes à bannir, qui risquent d'entraîner des complications et garder en toute circonstance son sang-froid. Malgré la grande diversité des situations possibles, certains principes de secourisme s'appliquent à tous les cas d'urgence. Une victime ne doit pas être déplacée sauf si sa position menace d'aggraver son état. Auquel cas, il faut la déplacer en évitant de provoquer des mouvements brusques, au niveau de la colonne vertébrale notamment. Le secouriste peut rechercher prudemment d'éventuelles plaies, des brûlures ou des fractures. Si la victime est consciente, elle doit être rassurée. Si elle a perdu connaissance, si elle a un malaise ou si elle a eu des vomissements, il faut la mettre en position latérale de sécurité : allongée et tournée sur le côté. Aucun liquide ni aliment ne doit lui être donné. Ces précautions servent à protéger les voies respiratoires contre l'obstruction par la langue (qui survient quand un malade inconscient est sur le dos) et contre l'inhalation de liquides, et évitent que l'estomac soit plein si une intervention chirurgicale était nécessaire.

En cas de moiteur et refroidissement de la peau, pâleur du visage, pouls faible et rapide, respiration superficielle et accélérée, nausées, sensation de soif, agitation ou torpeur, on est en

présence d'un état de choc cardio-vasculaire (insuffisance aiguë de la circulation sanguine), lié surtout à une diminution du volume du sang. Cet état peut être favorisé par le stress, les mouvements, la position debout et le froid. Pour éviter cette complication, qui peut être fatale, il faut arrêter une éventuelle hémorragie, rassurer la victime, la maintenir au chaud, la faire s'allonger et ne lui administrer ni médicaments ni autre fortifiant.

Certains cas (asphyxie, arrêt cardiaque, hémorragie, etc.) font l'objet de soins immédiats spécifiques pour sauver la vie de la victime. Les gestes de secourisme se rapportant aux grandes fonctions vitales (respiration, circulation, état de conscience) sont appelés ranimation (par



opposition à la réanimation par des médecins spécialistes).

## ASPHYXIE ET ARRET RESPIRATOIRE

Les causes sont la pénétration d'un corps étranger (fausse route

La manœuvre de Heimlich a pour but de dégager les voies respiratoires obstruées par un corps étranger (petit jouet, aliment, etc.). Le secouriste se tient derrière la victime, ses bras passés autour de la taille, l'une de ses mains fermée en poing et placée à mi-hauteur entre le nombril et la cage thoracique, son autre main recouvrant le poing. Il comprime alors vivement l'abdomen vers l'intérieur et vers le haut, forçant ainsi l'air contenu dans les poumons à sortir en entraînant le corps étranger.

La méthode de Mofenson est utilisée lorsqu'un objet est coincé dans la gorge du nourrisson et l'empêche totalement de respirer (on n'entend aucun son ni cri ou pleur). En position assise, on place le bébé à plat-ventre à califourchon sur l'avant-bras, en maintenant sa tête avec la main. On place l'avant-bras sur la cuisse, en reculant le pied afin que le bébé ait sa tête plus basse que son corps - ceci facilite la sortie de l'objet. Puis, on donne des claques sur le dos, entre les omoplates, avec le plat de la main ouverte. Si la méthode marche, il faut aller récupérer l'objet délicatement dans la bouche du bébé. Si la méthode est inefficace après cinq claques, il faudra essayer une autre méthode, les compressions thoraciques.



## Cdt Adoube Ould Amar



Le Commandant Adoube Ould Amar, en service au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale, s'est éteint début juillet 2010. Il était né en 1960 à Nouakchott et avait regagné les rangs de l'armée nationale en 1984. Formé à l'Ecole Militaire Interarmes d'Atar, il a été nommé successivement aux grades de sous-lieutenant en 1986, lieutenant en 1988, capitaine en 1999, puis au grade de commandant en 2007. Il a servi dans plusieurs formations : la 2<sup>ème</sup> RM, le BCS, l'EMIA, la 5<sup>ème</sup> RM, la 6<sup>ème</sup> RM, la 1<sup>ère</sup> RM, la Direction du Génie et le CIAN. Qu'Allah l'accueille dans son Saint Paradis. Amin !

## Adjt Moctar Ould Mohamed



L'Adjudant Moctar Ould Mohamed a rendu l'âme ce mercredi 16 juin 2010. Né en 1960, ce sous-officier spécialisé en comptabilité des matériels, avait été engagé en 1981. Il a servi à la 3<sup>ème</sup> Région Militaire, à la Direction du Génie et à la 2<sup>ème</sup> RM, sa dernière formation. Il fut nommé aux grades de Sergent, le 31/12/1991, de Sergent-chef, le 01/01/1999 et d'Adjudant, le 01/04/2009. Il était marié et père de cinq enfants. Qu'Allah l'accueille dans son Saint Paradis. Amin !

## Condoléances

A l'issue de leurs formations d'officiers à l'EMIA d'Atar, quatre sous-lieutenants ont été victimes d'un accident de la circulation au pk 100 sur la route Akjoujt-Nouakchott. Evacué à l'hôpital militaire de Nouakchott, le sous-lieutenant Ahmed Salem Ould Mohamed Abderrahmane n'a pas survécu à ses blessures. A sa famille et toute la promotion commandant Ahmed Salem Ould Yahya, AEJ adresse ses condoléances les plus attristées et reviendra sur ce drame dans ses prochaines éditions. Inna lillahi wa inna ileyhi rajjouna.





## A/C M'Baye Aboubecrine

Mécanicien de formation, l'adjudant-chef M'Baye Aboubecrine, responsable de l'atelier du 4<sup>ème</sup> échelon de l'Etablissement Central de Réparation du Matériel, est né en 1961 à Kaédi. Après avoir achevé ses études primaires dans sa ville natale, M'Baye intégra le Lycée et Collège



Technique (LCT) de Nouakchott où il obtint le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en mécanique automobile. En 1984, il s'engagea dans l'Armée Nationale, à la fin de ses études au LCT sanctionnées par le (BEP) en réparation d'engins - diplôme qui sera homologué en Brevet Technique N°1 (BT1). Qualifié sur les véhicules Sovamag et Mercedes-Benz, il est titulaire du BT2 mécanique automobile, obtenu en 2001 en Algérie. Grâce à sa disponibilité, à ses compétences et à sa discipline, il a su s'attirer la confiance de ses supérieurs. Il assume sa fonction de chef d'atelier, fonction stratégique dans la chaîne de réparation automobile, avec rigueur et professionnalisme. L'Adjt Sidi Mohamed Ould Sid'Ahmed

## Adjt Sidi Mohamed Ould Sid'Ahmed

L'adjudant Sidi Mohamed Ould Sid'Ahmed est né en 1969 à Rosso et y effectua ses études primaires.



Il s'est incorporé dans les rangs de l'armée nationale le 01/02/1991. Il se spécialisa dans l'arme des transmissions en effectuant en 1992 au Centre de Formation Technique de l'Armée Nationale de Rosso, le stage du certificat technique N°1 et 2. Il sert d'abord au secteur autonome du Guidimakha, puis au Bataillon de Commandement et des Services de l'Etat-major National et finalement à la Direction de l'Air depuis 1997. Ce sous-officier se distingue régulièrement par sa disponibilité et son dévouement au travail. Il a toujours été noté parmi les meilleurs (1/6).

Nominations :  
Sergent : 1/9/1992 ;  
Sergent-chef : 3/12/1999  
Adjudant : 1/10/2004.

## Sgt Brahim Ou Id Mohamed Lemine

Le Sergent Brahim Ould Mohamed Lemine Le sergent Brahim Ould Mohamed Lemine est né en 1964 à Aioun.



Il s'engagea dans les rangs de l'armée en 1986. Après 12 ans de bons et loyaux services, il est nommé au grade de caporal en 1998 puis en 2006 à celui de sergent. Il a servi au 1er Bataillon des Commandos Parachutistes, au Bataillon de Commandement et des Service de l'Etat-major National avant d'atterrir depuis 1995 à la Direction du Service de Santé.

Sa discipline et sa grande disponibilité méritent d'être récompensées. et il s'est toujours distingué parmi ses camarades d'armes.

## 1° CI Ethmane Ould Mahmoud

Le soldat Ethmane Ould Mahmoud est né en 1965 dans la ville de M'Bout. Il a été recruté en 1986 et effectua sa formation de base au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale d'Akjoujt. Son premier



corps d'affectation est le 1<sup>er</sup> Bataillon des Commandos Parachutistes où il sert pendant 9 années. Il sera ensuite affecté à la 2<sup>ème</sup> Région Militaire en 1995 puis à la 4<sup>ème</sup> Région Militaire en 2001. Nommé au grade de 1<sup>ère</sup> classe en 2000 pour sa bonne conduite, ce soldat se distingue par sa bonne éducation et son esprit de groupe. Il mérite d'être cité en exemple.





# Annonce

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en œuvre un Musée dédié aux forces armées nationales. Ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. Ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée.

Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes participations qui pourront aider au processus de mise sur pied de ce noble projet sont les bienvenues.

## **Contacts :**

**546 - 61 02 205 - 20 20 305**

**dcrp@maurtel.mr**  
**bp: 208 tel: 5244641**



# Les différents types d'armées

Du latin " armata ", le terme " armée " désignait à l'origine l'armement des navires.

Les Armées modernes sont des forces régulières formées d'un assortiment de troupes spécialisées, hiérarchiquement structurées et placées sous un commandement unifié. Piliers des Etats souverains, elles assurent, entre autres, la défense de l'intégrité territoriale et le respect des lois. La loi leurs confère le droit d'user de la force pour imposer la volonté de l'autorité suprême qu'elles représentent à l'intérieur comme l'extérieur de son territoire de souveraineté. De par cette spécificité, elles instruisent militairement leurs effectifs, les équipent et les arment même en l'absence de menace immédiate. Du fait de l'omniprésence de la guerre dans l'histoire de l'humanité, les armées ont toujours été des rouages essentiels de la civilisation humaine. Aujourd'hui encore, le génie militaire est à l'origine de la plupart des innovations technologiques. Son rôle pionnier dans les domaines de l'aviation, des télécommunications, de l'Internet, de la cartographie, de la télédétection, par exemple est de notoriété publique.

Les armées épousent la pensée stratégique de leur environnement géopolitique au gré des découvertes majeures.

Il existe plusieurs types d'armées. Eu égard à leurs formats, leurs compositions et leurs modes opératoires, on peut en distinguer les armées " sociales " et " nationales " des mercenaires et les armées de métier des milices.

Les armées " sociales " s'identifient à l'ethnie, la tribu ou le clan. Tout membre valide devient un combattant dès lors que l'intérêt de sa communauté

ou sa survie est en jeu : défense du terroir, compétition pour la maîtrise des chaînes alimentaires... Chez les peuples nomades d'antan, tout homme valide est de facto un guerrier. Dans la Grèce Antique, il était fait appel au recrutement national des citoyens (**armées nationales**). Défendre la cité était considérée comme une obligation morale. A chaque campagne, des troupes étaient levées dont l'ampleur était fonction de la menace. C'est la révolution française qui consacra l'institution des armées nationales avec l'instauration du service militaire obligatoire.

Les armées de **mercenaires** sont composées, elles, de combattants étrangers aguerris qui luttent pour un prince ou un Etat, moyennant une contribution. Leur seule motivation étant le gain, leur loyauté n'est pas toujours garantie. Ne défendant ni une idéologie, ni la patrie de leurs ancêtres, les mercenaires vendent leurs services, au plus offrant, n'hésitant pas à retourner leurs vestes suivant le cours des événements.

Pendant les périodes de prospérité, durant lesquelles les citoyens rechignent à s'engager, ou de guerres longues, les Etats ont souvent recours à des enrôlements forcés, à l'appel aux milices voire au concours de mercenaires pour combler le déficit de l'engagement volontaire. Or, les progrès techniques et l'avènement de grands Etats rivaux en Europe nécessitaient pour chaque souverain, de disposer en permanence de troupes en nombre élevé et suffisamment formées et motivées sur lesquelles il peut s'appuyer, pour l'exercice pleine et entière de sa politique. C'est la naissance des armées permanentes à partir du XV<sup>e</sup> siècle, avec la mise en place

de contingents soldés, nationaux ou étrangers, liés par des obligations de service à long terme. Cette période marque aussi l'apparition des différentes spécialités ou armes (infanterie, cavalerie, artillerie).

Les armées de **métier** constituent la forme la plus achevée des armées permanentes. Elles se composent exclusivement de cadres et de soldats de carrière, engagés et rengagés sous contrat pour un temps déterminé. Ils sont formés, entretenus et administrés en tout temps aux frais du contribuable. Leur rôle en même en temps de paix n'est pas toujours assez visible, mais il fonctionne comme une police d'assurance et rien que sa présence joue un effet dissuasif. De nos jours, la plus part des Etats, notamment en Afrique, ont opté pour des armées de métier. Dans certains pays, on renforce les troupes de métiers de contingents d'appelés par conscription.

Les **milices** constituent une forme de service militaire national. Elles servent en général d'appoint à des armées mieux structurées ou s'organisent autour d'un solide noyau de cadres professionnels. Souvent mal encadrées et moins disciplinées, leur période d'activité reste souvent limitée à la durée d'une crise ou d'une guerre. Vu sous cet angle, les armées féodales d'Europe peuvent être considérées comme des milices. Elles étaient constituées par la réunion temporaire de petits groupes de vassaux, sous l'autorité du suzerain pour une opération donnée. Elles formaient un ensemble hétérogène de sujets manquant de motivations et de cohésion commandés par des nobles qui seuls étaient rompus au maniement des armes.

Cne Mangassouba

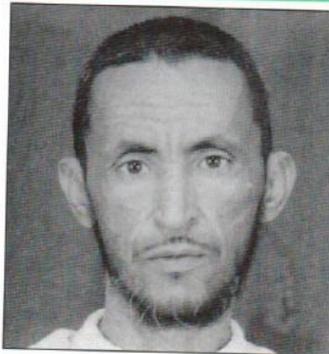


## Mohamed Ould Cheikh Ould Ahmed Mahmoud

### Le 1<sup>er</sup> Ministre de la Défense de la Mauritanie Indépendante

Monsieur Mohamed Ould Cheikh Ould Ahmed Mahmoud est né en 1930 à Boutilimit. Après des études assidues à la Medersa de Boutilimit entre 1942 et 1945, il se classe major au concours d'entrée en sixième. Ce succès lui valut d'être envoyé au Lycée de Dakar où se retrouvaient tous les majors des écoles des territoires de l'AOF (Afrique Occidentale Française). Ayant obtenu son diplôme de BEPC (Brevet d'Etudes du Premier Cycle) dans cette prestigieuse institution, il s'orienta vers l'enseignement, à l'instar de la majorité de ses contemporains des colonies. Ainsi, de 1949 à 1957, il enseigne, notamment à Atar et à Boutilimit. Durant cette période charnière pour les colonies, il fut élu secrétaire général du syndicat des enseignants de l'AOF, dont le Président, à l'époque, n'était autre que le futur Président de la Guinée, feu Ahmed Sékou Touré. Leur combat commun pour l'indépendance de l'Afrique créa entre ces deux hommes des liens très forts, à tel point qu'à l'indépendance de la Guinée en 1958, feu Sékou Touré proposa à Mohamed de venir s'y installer pour aider à consolider son indépendance. Comme l'indépendance de la Mauritanie était encore à préparer et à conquérir, Mohamed déclina cette proposition.

Parallèlement, il contribua activement à la création de l'AJM (Association de la Jeunesse de Mauritanie) dont-il fut le premier Président - Il en disait d'ailleurs dans son ouvrage, *l'indépendance néocoloniale*, publié sous le pseudonyme de Hamid Elmouritany, qu'elle : "représente la traduction authentique de ce que le pays recéléait à l'époque de potentialités nationalistes...l'AJM joua le rôle à la fois d'une presse interne inexistante et d'une opposition légale." Cet activisme politique lui valut d'être muté, par mesure disciplinaire, de Boutilimit à Moudjéria, à dos de chameau, au lieu d'emprunter un véhicule de l'administration coloniale comme tous les autres fonctionnaires. Il fit objet d'une surveillance particulière



et de toutes sortes de tracasseries administratives pour le dissuader de son engagement anticolonial.

Quand l'indépendance nationale survint, Mohamed prépara un diplôme d'administrateur civil qu'il obtint en 1961. Il fut nommé cette même année, Secrétaire Général à la Défense et aux Forces Armées, puis Ministre des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale, fonction qu'il occupa jusqu'en 1966. Il s'attela alors à la création du premier noyau de l'armée nationale avec un sérieux et un dévouement tels qu'en 1963 le Président feu maître Moutar Ould Daddah lui accorda une note administrative de 20/20, précédée de la mention manuscrite suivante : " Monsieur Mohamed Ould Cheikh exerce depuis 1961 les fonctions de Secrétaire Général à la Défense Nationale.

Il s'acquitta de ses importantes responsabilités avec un sens de l'autorité, un souci de l'efficacité, et une compétence également

remarquables.

Animé par un patriotisme intransigeant, il s'est entièrement consacré à la création, l'organisation de l'armée nationale, tâche considérable, au service de laquelle il a pu déployer d'exceptionnelles qualités. Il a affronté les multiples problèmes, résolus avec un réalisme et une ténacité qui lui ont permis d'obtenir des résultats dont le bilan, particulièrement positif et méritant d'être apprécié, les plus élogieux :

En plus de ce rôle pionnier sur le plan interne pour assurer l'indépendance du pays, il revenait, en tant que responsable de la diplomatie du jeune Etat, de faire reconnaître et confirmer la souveraineté de la Mauritanie sur le plan international. Sa mission fut couronnée par la reconnaissance de la République Islamique de Mauritanie au niveau des Nations Unies ainsi que par le rétablissement de la sécurité interne. Il a aussi joué un rôle de premier ordre dans la création de l'organisation et la théorisation du P.P.M (Parti du Peuple Mauritanien) qui fut l'organe d'exercice du pouvoir dans l'Etat. En définissant Mohamed Ould Cheikh a marqué son époque, comme l'a exprimé éloquemment, feu Moutar Ould Daddah dans ses mémoires, disant de lui " qu'il était en avance sur son temps".

Retiré de la vie publique, Mohamed Ould Cheikh mène aujourd'hui une vie paisible dans sa région natale.

#### Autres occupations

**1966 - 1967 : Directeur des transports ; à ce titre Président du conseil d'administration d'Air Mauritanie et coordinateur des relations de la Mauritanie avec l'ASECNA**

**1973 : Une année de recherche à l'IDEP de DAKAR.**

**1974-1977 : Représentant de Shell puis Hispanoil.**

**1979-1981 : Directeur Administratif et juridique de la B.M.P.C.**





que plus grandes.

Au soir du 15 mai, un serviteur des français fit la rencontre d'un habitant de la localité voisine de Rachid dénommé Ben Amada Mohamed lequel rapporte qu'un blessé parmi les assaillants du camp de Tidjikja se trouvait à Rachid. C'était le résistant Ahmed Ould Ameira ould Bah. Afin d'épargner aux habitants de cette localité toutes représailles et mettre fin aux intimidations dont les habitants de Tidjikja<sup>7</sup> étaient l'objet de la part de Frèrejean, le moudjahid Ahmed Ould Ameira s'était entendu avec ses hôtes de se rendre aux français. Jugeant son état de santé précaire, il ne craignait pas de tomber entre leurs mains.

La matinée du 16 mai, Frèrejean envoya à Rachid<sup>8</sup>, une patrouille portée de 10 hommes pour ramener l'homme. Il était gravement blessé au bras. La blessure provoquée par un tir de fusil Lebel a évolué en gangrène. L'impact était si terrible, qu'il lui a littéralement écrabouillé l'humérus. Le blessé avait le bras immobilisé à l'aide d'attelles en bambou attachées par lanières en cuir. Une odeur fétide s'en dégageait. Après examen du malade par le médecin de garnison, il en conclut qu'il mourrait inévitablement de sa blessure.

Le moudjahid était resté impassible, digne et serein devant le sort qui était le sien<sup>9</sup>. Il adressa à l'endroit de ses enquêteurs

"sachez que les habitants de Tidjikja ne sont en rien impliqués dans cette opération, d'ailleurs, ils n'en ont pas été informés".

Cet aveu fut une délivrance pour une partie des prisonniers que Frèrejean avait ordonné de libérer. Une version locale des faits, affirme qu'une partie de ces prisonniers étaient morts dans la prison du camp<sup>7</sup>. Quant à Frèrejean il affirme tout le contraire et déclare qu'il avait relâché tous les prisonniers avant l'arrivée même d'Ahmed Ould Ameira Ould Bah<sup>8</sup>. Celui-ci ne nia point avoir participé à l'assaut, il ira même jusqu'à affirmer qu'il était venu pour tuer les français et tout ceux qui leur prêtaient main forte<sup>9</sup>.

Après s'être longuement concerté avec ses administrés, Frèrejean décida de présenter le prévenu devant une cours martiale. Les chefs d'accusation retenus contre cet homme qui ne pouvait savoir ce que cette juridiction retiendra contre lui, se résumaient en "complicité d'assassinat, assassinat, attaque à main armée contre une garnison française, port d'armes contre une nation amie"<sup>10</sup>.

Frèrejean, président de la cour auto-proclamée, fit ce réquisitoire pour appuyer la volonté manifeste de la France de diviser le territoire de la Mauritanie. Les correspondances administratives de l'époque pouvaient le laisser supposer car on y parle de "pays de l'Adrar"<sup>11</sup> et de "pays du Tagant"<sup>12</sup>. Etait-ce là une

concrétisation de la politique de "diviser pour régner"? Les réalités du terrain démontreront que cette terminologie correspondait à la stratégie que Coppolani s'était fixé pour occuper le territoire afin d'en faire le point de jonction entre les colonies françaises du nord et celles du sud. D'ailleurs, il ne cessait de marteler, quelques instants avant sa mort "qu'il est désolant que nous n'ayons pas poursuivi notre offensive vers l'Adrar"<sup>13</sup>. L'intention initiale des français était justement de conquérir cette contrée d'où le nom même de l'expédition "Tagant-Adrar".

Les habitants de l'Adrar ont longtemps gardé en mémoire les déboires de la mission BLANCHET venue en 1900 et dont les membres défaits qui n'avaient pas réussi à s'enfuir avaient été soit blessés soit tués. Ils se remémorent aussi l'expédition plus ancienne conduite par FABIÉ qui avait échoué en 1891, à sceller une alliance entre la France et l'Adrar<sup>14</sup>.

Ces réalités démontrent bien que les chefs d'accusation portés contre Ahmed Ould Ameira, fussent-ils avérés, n'en diminuent pas moins la légitimité de son action. Ainsi la conquête de l'Adrar effectuée, fait de ce moudjahid un prisonnier de guerre, un combattant légitime qui devait être traité comme tel.

**A suivre...**

## Renvois

Commandant Louis Frèrejean, Mauritanie : 1903-1911, Mémoires de randonnées et de guerres au pays des Beydanes- P 293

1- Ouvrage ci-dessus PP293-294  
2- Idem P 298

3- Le conteur Mohamed O El Arbi rapporte un témoignage à ce sujet. Sa version des faits est identique-à quelques exceptions près-de la version des français. Ainsi le conteur précité affirme qu'une caravane composée de notables de Rachid conduite par Mohamed El Moctar Oud El Hamed avait rencontré fortuitement le moudjahid blessé en direction de Rachid. Sa blessure était si

sérieuse qu'il rampait. Il leur apprendra que le fort de Tidjikja a été attaqué. En retour, il reçut la confirmation que tous les notables de la localité ont été arrêtés et étaient entrain de subir des atrocités innommables car les français croyaient que l'attaque était commanditée par eux. Afin de mettre fin aux sévices que sont entrain de subir ces innocents, Ahmed O Bah demanda alors à cette caravane de le ramener à Tidjikja pour le livrer aux français tout en restant persuadé que le sort qui lui sera réservé ne sera pas des plus cléments..

4- Ouvrage ci-dessus P 301  
5- Idem P303

6- Le conteur Sidi O Med Lemine O Sidi Abdoullah

7- Ouvrage ci-dessus P 292

8- Idem P304

9- Idem P ?

10- Idem P ?

11- Idem P ?

12- TalebKhyar O Cheikh Maminna-Cheikh Ma'El Ainin Oulémas et émirs face à la colonisation européenne tome II première version 2007 P 221

13- Commandant Louis Frèrejean, Mauritanie :1903-1911, Mémoires de randonnées et de guerres au pays des Beydanes- P 309





# L'opération de Tidjikja

12<sup>ème</sup> épisode

Résumé

Après avoir perdu leur chef, X. Coppolani, au cours de l'assaut rondement menée par Sidi Ould Moulaye et Zeïne et ses compagnons, le camp français tente de se réorganiser et de préparer la riposte.

Par le Cne Sidi Mohamed Ould Heddeid - Traduit de l'arabe par le Cne Lif Mohamed Diadie

Le lieutenant Lavauguion et quelques sous-officiers européens se portèrent volontaires pour la toilette mortuaire de Coppolani. Tout au long de leur ouvrage et de la toilette mortuaire, ils ne pouvaient cacher leur douleur et la compassion à l'égard de leur chef qu'ils viennent de perdre. L'après-midi du 13 mai 1905, aux environs de 15 heures toutes les dispositions du cérémonial funèbres étaient prêtes.

### Au creux de la dune ....le tombeau

Les troupes militaires en tenue des grands jours s'étaient rassemblées

en carrés distincts autour du mausolée situé au sommet de la dune. Frèrejean cria au garde-à-vous en signe de salut ultime à la mémoire de celui qui fut le maître de la citadelle de Tidjikja. Un calme pesant s'en suivit. Soudain, retentit la sonnerie aux morts qui déchira le silence lourd qui régnait. Tous les européens présents au cérémonial étaient en pleurs, ainsi qu'une partie des tirailleurs.

Nous nous apprêtions -dira Frèrejean plus tard- à "enterrer notre protecteur", puis il ajouta "j'avais la gorge nouée malgré le privilège qui m'a été donné de

prononcer l'oraison funèbre message d'adieu à notre j'étais parvenu difficilement articuler quelques mots hachés tue-tête". Quant à Arnaud, inconsolable lui qui était personnel du défunt, tant l'ir que renvoyait cet homme b qui tentait de avaler ses larmes sans y parvenir, était ému. La scène ne peut être décrite quelques mots. Je lui fis signe "Vous avez la parole" il balbutia son inintelligible signifiant qu'il pouvait dire un mot. J'annonçai dans l'unique et courte phrase j'avais réussi à prononcer, "vengerons nos morts" car il donner à nos hommes l'espoir d'une victoire imminente. L'enterrement de Coppolani n'a été qu'une procession de douleur et de compassion.

Frèrejean avait envoyé tôt le matin un groupe d'une quarantaine d'hommes dans la zone du sud pour s'assurer qu'aucun ennemi potentiel ne s'y cachait. Les émissaires regagnèrent leurs points d'attache bredouille au coucher du soleil. Par contre, ils sont revenus avec la certitude que leurs assaillants étaient plus nombreux que le nombre qu'ils donnaient. Malgré le renforcement des mesures de sécurité et la création d'une force de réserve de manœuvre, l'appréhension et la crainte d'une attaque n'en étaient



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





qu'elle ne contrôle pas pour son ravitaillement en armes; ses deux canons qui lui donnent la supériorité dans certaines circonstances sont insuffisants face à des ennemis mieux armés.

### Le siège de Médine

Avec son armée de 20 000 à 25 000 hommes armés de fusils, El Hadj Omar fit le siège du fort de Médine, le plus avancé. Le siège dura 97 jours, durant lesquels, les assauts furent réguliers et particulièrement meurtriers. Les canons de la garnison coloniale faisaient des ravages dans les rangs des soldats talibés qui se ruaient par groupes compacts sur les remparts, solidement défendus par Paul Holle et ses hommes avec le soutien actif de Diouka Samballa, roi du Khasso. A chaque assaut, les assiégeants laissèrent des centaines de martyrs au pied du mur du fort. Le 18 juillet 1857, les militaires et les quelques 7 000 habitants du village allié de Médine; relié au fort n'eurent plus rien à manger. A court de

même, à bord d'un bateau à vapeur transportant " 500 combattants, dont 100 Blancs ". A quelques kilomètres, le navire fut bloqué par des hauts-fonds. Faidherbe clama : " Le devoir est de périr ou de sauver Médine. " On " surchargea les soupapes de sûreté et on poussa les feux ". Le bateau s'arracha. La garnison fut sauvée. Suite à cette tentative avortée, El Hadj Omar poussera plus à l'est pour conquérir Ségou puis Tombouctou où il jettera les bases d'un état musulman; cependant loin de la mère patrie.

### Les enseignements à tirer

La bataille de Médine fut certes un épisode de la lutte contre la pénétration coloniale en Afrique. Cependant, à l'inverse de celle d'Adoua, parue dans notre précédent numéro, qui fut un succès éclatant contre l'envahisseur italien, avant de mettre fin à ses prétentions coloniales contre l'Ethiopie demeurée indépendante contre vents et marées, la bataille de Médine pourrait être retenue par la mémoire collective comme un cuisant revers. En effet, les

guerriers, mus par la ferveur religieuse et l'énergie de la bravoure, qui frise la témérité, se ruaient par groupes, en rangs serrés contre les remparts de la citadelle assiégée, avant de tomber comme des mouches sous les coups



que leur assénaient les quelques canons juchés sur les murailles du fort. Par ailleurs, on se demanderait comment Faidherbe a pu acheminer ses troupes en remontant paisiblement le cours du fleuve Sénégal, et pire encore traverser sans coup férir le Fouta Toro, mère patrie de son pire ennemi. La réponse est simple; les souverains et chefs militaires de l'époque dédaignaient les harcèlements, les embuscades et autres ruses tactiques. Les combats frontaux, comme à l'époque des sabres et sagaies étaient plus prisés, car jugés plus glorieux; et ce, sur fond de rivalités cléricales voire d'antagonismes religieux réciproques. Autant d'ignorance, de faiblesses, mais aussi d'erreurs de jugement que mettront à profit les envahisseurs pour poursuivre, parachever et asseoir leurs conquêtes.

### Le fort de Médine

Construit en 1855 par Faidherbe, le Fort de Médine est le premier dispositif militaire dans la conquête du Soudan Français (actuel Mali). Sa position stratégique sur le fleuve Sénégal permettait non seulement de surveiller la région déjà soumise entre Bakel (au Sénégal) et la ville de Médine, mais aussi de l'utiliser comme tête de proue pour la conquête des vastes territoires compris entre les bassins du Sénégal et du Niger. Le 20 avril 1857, environ deux ans après sa construction, El Hadj Omar Tall lança ses troupes à l'assaut de la forteresse. N'ayant pu l'investir, faute de moyens appropriés, El Hadj Omar se résolut à l'assiéger.



1855, au moment de la conquête coloniale Faidherbe fit construire à 12 km de Kayes, le fort de Médine dont on peut encore visiter les vestiges.

L'ouvrage comprend un grand bâtiment à deux niveaux (le mess des officiers) et des structures annexes (la poudrière, la prison et l'Ecole des Otages), le tout entouré d'une imposante muraille en pierres. Longtemps méprisé parce que regardé comme symbole de la domination coloniale, le Fort de Médine a retrouvé sa place parmi les monuments du Mali. Il a été classé dans le patrimoine culturel national. Pour célébrer son importance historique et culturelle, la Journée nationale du patrimoine culturel du 18 mai 1992 y a été consacrée. Aujourd'hui, le Fort est en restauration.

munitions, le sergent Desplat prépara des grenades pour se faire sauter " quand il verrait l'ennemi dans la place". C'est alors que surgit Faidherbe lui-

tactiques et les stratégies que s'évertuaient à conserver nos braves résistants, malgré la possession de l'arme à feu étaient obsolètes. Nous avons pu constater que les vaillants



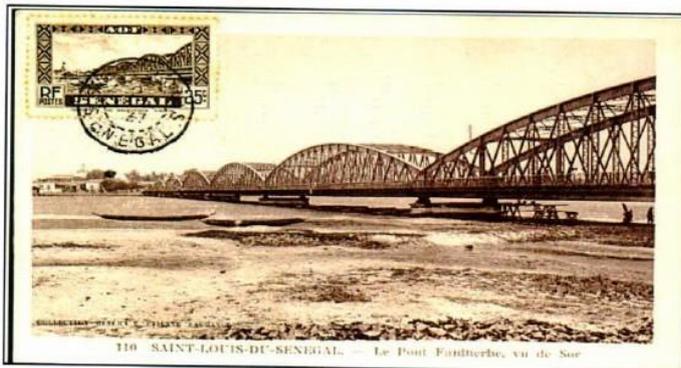


**El Hadj Oumar Tall, Khalife des Tidjanes pour les bilad soudan**

en essayant de créer un grand empire soudanais, avec l'adhésion de la population, en

Mohamed Bello qui lui donne en mariage deux princesses dont sa propre fille. A Hamdallahi au Macina, Cheikou Hamadou, le reçoit plus froidement, conscient du danger que le prestige d'El Hadj Omar représente pour le pouvoir établi. A Ségou, l'accueil du souverain animiste Tiefelo est franchement hostile. El Hadj Omar, apprenant que le Fouta Toro traverse une période d'agitation et de tension avec la France, préfère se diriger vers le Fouta Djallon où il est bien accueilli par l'Almamy. En 1845, il entreprend une tournée dans les pays voisins où il recrute de nombreux talibés. Bien

la ville accroît sa population atteint entre 8 000 et 10 habitants. Pour son armement Hadj Omar achète des fusils anglais de Sierra Leone et Gambie, qu'il paye avec de l'ivoire fait fabriquer sur place une grande quantité de poudre. Dinguiray devient aussi un centre religieux avec la construction d'une grande mosquée. Elle constitue encore aujourd'hui un haut lieu de l'islam tidjane. El Hadj Omar proclame la guerre sainte, Le Jihad. La rapidité des premières conquêtes inquiète le commandement français de Bakel. Mais elles encouragent Hadj Omar dans ses capacités militaires et sa mission religieuse. Son armée possède plusieurs atouts : des effectifs nombreux entre 30 000 et 40 000 combattants ; une diversité ethnique pour les combattants comme pour le commandement ; des corps d'armées autonomes ; une cavalerie d'élite ; des soldats très pieux, fidèles à leur chef et héroïques, animés d'une grande bravoure et méprisant la mort. Hadj Omar est aussi un diplomate sachant opposer ses adversaires en s'alliant avec le plus faible pour combattre le plus fort. Mais l'armée compte de nombreuses faiblesses. Les femmes, les enfants, les prisonniers, les marchands qui l'accompagnent donnent l'aspect d'une foule mouvement inorganisée. Elle dépendante des régions côtières



110 SAINT-LOUIS-DU-SENÉGAL. — Le Pont Faidherbe, au de Sur

faisant connaître le Tidjanisme, confrérie musulmane qui rejette toute hiérarchie sociale et prône l'égalité de tous les hommes. El Hadj Omar Tall est né vers 1797, aux environs de Podor (à Halwar) dans le Fouta Toro. Il reçoit de sa famille une instruction religieuse solide et apprend l'arabe. Il complète sa formation par des voyages auprès des Maures de la confrérie des Qadriya au Tagant et à Walata. A 23 ans, El Hadj Omar entreprend le pèlerinage à la Mecque. Le voyage dure 13 ans. Il reçoit à Médine le titre de Khalife des Tidjanes pour le Soudan. Il est comblé d'honneurs à Sokoto, en pays haoussa, par l'émir

accueilli par le commandant français de Podor, il rencontre à Bakel le gouverneur de Saint-Louis Bourdon de Gramont alors en tournée d'inspection. Il retourne au Fouta-Djallon, suivi d'une foule de disciples, L'Almamy, inquiet l'invite à quitter son royaume. El Hadj Omar, se fixe en 1850, à 200 kilomètres plus à l'Est, à Dinguiraye. Où il prépare sa guerre sainte.

### Dinguiraye et les préparatifs

### De la guerre sainte

El Hadj Omar Tall fait de Dinguiraye une ville forteresse imprenable. Le rayonnement de



**Le Général Louis Léon Faidherbe**



# LA BATAILLE DE MEDINE

Poussée par la rivalité de son puissant voisin le Royaume-Uni, la France avait l'ambition de créer un empire colonial dans l'ouest de l'Afrique. Forçant leur chemin vers l'est les troupes coloniales françaises avaient réussi à établir une série de forts, ainsi qu'une ligne télégraphique, acheminant hommes et canons par les fleuves, sur des navires à vapeur apportés en pièces détachées aux débuts des voies navigables. Devenu gouverneur à la fin de 1854, Louis Faidherbe choisit le Sénégal comme axe de pénétration vers le Niger et complète la protection du Fleuve en construisant sur son cours supérieur un fort à Médine. Médine est la capitale du Khasso, dont le souverain musulman obtient un tribut pour la construction de la forteresse. El Hadj Omar, mécontent du comportement de ce dernier, lui déclarera plus tard la guerre.

Cdt Abou Mamadou Sow



Le siège de Médine, vu par Eugène Mage

El Hadj Omar contrôle le Bambouk, sur la rive gauche du Sénégal et le Kaarta sur la rive droite. Au nord, il se heurte au Fouta Toro, sa mère patrie, aux chefs musulmans. Quelques uns passent dans son camp sous la poussée populaire, mais d'autres lui sont hostiles et font appel aux français installés dans les forts le long du Fleuve. La conquête du Bambouk rapproche El Hadj Omar du fort de Bakel. Il cherche à obtenir des armes, sans pour autant remettre en cause la

présence des Français. Malgré ses bonnes intentions, le gouverneur général Protet lui refuse toute vente de matériel de guerre. Le capitaine de génie Faidherbe consolide les remparts de ce fort pour donner un coup d'arrêt à sa progression. El Hadj Omar décida alors de faire demitour et d'attaquer le Fort de Médine.

La position du fort de Médine, poste très avancé sur le haut Sénégal, est périlleuse. Son accès est lié aux seules crues

annuelles du Fleuve. La garnison, placée sous le commandement du métis saint-louisien Paul Holle ne dispose que de 63 hommes dont 7 blancs et doit vivre de longs mois isolée en attendant les hautes eaux de juillet à octobre pour être ravitaillée.

## El Hadj Omar

El Hadj Omar Tall est une des plus grandes figures du XIXe siècle africain. Conscient de l'intérêt stratégique du fleuve pour la pénétration française à l'intérieur de l'Afrique, il tente de s'y opposer



"Le contrôle de la charge à l'essieu en collaboration avec le Ministère chargé des Transports  
 "Le contrôle de la réglementation concernant la sécurité routière (permis de conduire, vignette, visite technique...)  
 "La gestion de la circulation routière en vue d'en améliorer la sécurité et la fluidité;  
 "Le contrôle et l'identification des passagers;  
 "La participation active à la collecte, l'exploitation et la diffusion des renseignements intéressant la sécurité.  
 "La participation active à la lutte contre l'immigration clandestine ;  
 "La participation à la lutte contre le trafic de drogue ;  
 "La participation à la lutte contre le terrorisme ;  
 "La participation, de concert avec les autres forces, au maintien de l'ordre public.

**AEJ: Quelle est la nature des liens entre votre Groupement et les autres corps (Armée, Gendarmerie, Garde et Police)?**

**Colonel Mesgharou:** Notre rôle, comme je l'ai dit tantôt, vient en complémentarité de celui des autres composantes chargées de la sécurité qui entretiennent entre elles des relations de coopération en vue d'exécuter leurs missions respectives dans le but ultime d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

**AEJ: Votre secteur de responsabilité se limite-t-il aux seuls points de passage frontaliers et autres passages clandestins ou se confine-t-il exclusivement aux voies routières urbaines?**

**Colonel Mesgharou:** Les responsabilités qui sont confiées à notre Groupement sont des responsabilités

nationales et, à ce titre, appelé à les exercer l'étendue du territoire nation

**AEJ: Quels sont vos projets futurs?**

**Colonel Mesgharou:** Nous travaillons actuellement sur la planification en vue de l'élaboration de programmes appropriés afin que notre structure puisse exécuter pleinement les missions qui nous sont confiées. Une fois ces devoirs exécutés, l'image de l'état droit s'en trouvera renforcée. L'état qui protège ses citoyens qui exige à la fois le respect des lois et actes en vigueur. Ainsi, pour arriver à la réalisation de tels objectifs, des cas issus des différents secteurs sécuritaires reconnus pour leur compétence et leur professionnalisme ont été choisis pour mener à terme cette noble mission. Les priorités retenues sont les suivantes :

- élaboration de textes juridiques et constitutifs du Groupement
- recrutement de groupes jeunes pour suivre la formation militaire et professionnelle requise;
- recherche de formation personnelle à travers la coopération avec les pays amis
- construction d'un Siège Direction et d'un Centre de formation.

**AEJ: un dernier mot?**

**Colonel Mesgharou:** Je voudrais rappeler que les officiers et sous-officiers G.G.S.R ne jouissent d'aucun droit syndical. Toute action politique leur est interdite ainsi que toute démonstration d'action de nature à entraver le fonctionnement des institutions de la République. L'exécution des lois, réquisitoires ou ordres des autorités qualifiées.



# de la Sécurité des Routes



**AEJ: Comment définiriez-vous le GGSR?**

**Colonel Mesgharou :** Avant de répondre à votre question, je vous remercie de m'avoir offert cette occasion pour éclairer vos chers lecteurs sur ce qu'est le G.G.S.R. Je vous félicite aussi pour le rôle pionnier que joue votre revue dans le paysage médiatique en général et celui de l'information militaire, en particulier.

Pour répondre à votre question, je dirai que le G.G.S.R est une structure sécuritaire nouvelle qui vient se greffer aux autres institutions (armée,

gendarmerie, garde et police). Cette nouvelle entité relève de la tutelle du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du Territoire.

**AEJ: Quelles sont les raisons qui ont présidé à la création de ce Groupement?**

**Colonel Mesgharou:** La création de ce groupement est la concrétisation du programme électoral de son excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz qui a fait du volet sécuritaire une de ses priorités. Aussi la préservation des acquis démocratiques, la défense de l'intégrité du

territoire ainsi que la sécurisation de ses ressources sont autant de défis que notre nouvelle structure -en synergie avec les autres secteurs chargés de la sécurité -tentera de relever.

**AEJ: Quelles sont les missions qui vous sont confiées?**

**Colonel Mesgharou:** Le G.G.S.R est chargé des missions ci-dessous énumérées sur toute l'étendue du territoire national :

"Le contrôle urbain des véhicules

"Le contrôle des axes routiers



# Le Groupement Général

Le Groupement Général de la Sécurité des Routes (G.G.S.R) est une structure dont l'objectif est le renforcement du dispositif de sécurité. Il a des compétences générales en matière de sécurité des personnes et de leurs biens ainsi qu'en matière de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues et de substances psychotropes.

Le G.G.S.R partage ces attributions avec les autres corps des armées et de sécurité telles que la Gendarmerie, la Garde et la Police Nationales dont les statuts sont fixés par actes législatifs. Le G.G.S.R est une force de sécurité placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur.

En plus des missions classiques, le Groupement est chargé d'assurer, sur l'ensemble du territoire national, des missions variées et diverses (voir l'interview exclusive du Colonel Mesgharou Ould Sidi, à la page 11 et 12) :

## Statut du personnel :

Partie intégrante des Forces de sécurité nationale, le G.G.S.R est soumis aux mêmes règles de recrutement, de formation, de gestion et de contrôle que les autres corps de sécurité. En plus des qualités professionnelles que leur confère leur corps d'origine, tous les officiers et sous officiers de cette formation ont le statut d'officier de police judiciaire. Les autres

catégories sont des agents de la police judiciaire. En raison de la nature de son service, le personnel du G.G.S.R ne jouit d'aucun droit syndical. Toute activité politique lui est interdite ainsi que toute démonstration ou action de nature à arrêter ou entraver le fonctionnement des institutions de la République ou l'exécution des lois, réquisitions ou ordres des autorités qualifiées. Le personnel du

Groupement Général de la Sécurité des routes est soumis au devoir de réserve. Il est cependant couvert par l'Etat pour les condamnations civiles dont il pourrait être l'objet pour toute faute liée à l'exécution du service. AEJ s'est entretenu avec le Colonel Messgharou Ould Sidi, commandant du G.G.S.R pour mieux éclairer ses lecteurs sur cette nouvelle structure sécuritaire.



# AKHBAR **El Jeich**

## RAMADAN KERIM

La rédaction d'AEJ présente ses vœux à ses fidèles lecteurs, à l'occasion de la fête d'Aïd El Fitr.

Revue éditée par l'Etat-major National N°23 septembre - octobre 2010

## Le Président de la République visite l'Etat-major National



Sortie de la 27<sup>ème</sup>  
promotion de l'EMIA

Batailles célèbres

**La bataille  
de Médine**

Dossier

**Groupement Général de  
la Sécurité des Routes**